

# BULLETIN DES AMIS DE SCEAUX

Société d'histoire locale



EN COUVERTURE

**Mairie et Eglise de Sceaux (milieu XIX<sup>e</sup> siècle. )**

Lithographie – J. Arnoud, d'après Chapuy  
De gauche à droite : entrée du jardin de la Ménagerie,  
ancienne Mairie, bâtiment de la gare, corps de garde,  
église avant la reconstruction de la flèche.

# BULLETIN DES AMIS DE SCEAUX

---

NOUVELLE SÉRIE N° 24

2008

## SOMMAIRE

### TRAVAUX ET RECHERCHES

*Historique de la cité Henri-Sellier à Sceaux*

Paul Mathis p. 1

*Un « nègre de nation à Sceaux »*

Jean-Luc Gourdin p. 9

*Lexique thématique : la culture de la vigne*

Daniel Viargues p. 17

### VISITES

*Port-Royal de Paris*

Micheline Henry p. 49

*Saint-Eustache*

Marianne de Meyenbourg p. 53

### ÉPHÉMÉRIDES

p. 62

### VIE DE L'ASSOCIATION

*In Memoriam,*

*Renée Lemaître*

Thérèse Pila p. 64

## LES AMIS DE SCEAUX

Société d'histoire locale fondée en 1924

*La société des Amis de Sceaux a pour objet de rechercher, de recueillir, d'inventorier tous documents, témoignages, souvenirs concernant la ville de Sceaux et sa région et de les mettre à la disposition du public. Elle a son siège à la Bibliothèque municipale, 7, rue Honoré de Balzac, 92330 Sceaux*

---

<b>Présidente :</b>	Thérèse Pila
<b>Vice-présidentes :</b>	Micheline Henry et Jacqueline Combarous
<b>Secrétaire générale :</b>	Françoise Petit
<b>Trésorier :</b>	Jean-Bernard Festal
<b>Trésorière adjointe</b>	Fabienne Corbière
<b>Membres d'honneur :</b>	Renée Lemaître †, Erwin Guldner †
<b>Membre de droit :</b>	Jean-Philippe Allardi

### Membres du Conseil d'Administration élus en 2006 :

Claire Balland, Maud Espérou, Françoise Flot, Gabrielle Garapon, Jean-Luc Gourdin, Martine Grigaut, Pierre Jaillard, René Legrand, Madeleine Loubaton, Paul Mathis, Marianne de Meyenbourg, Germaine Pelegrin, Catherine Rhein, Monique Saunois,

### Cotisation :

Membre bienfaiteur à partir de 35 €	Par couple 25 €	Individuelle 20 €
--	--------------------	----------------------

*Une permanence de l'Association est ouverte tous les samedis de 14h à 17h dans la salle du fonds local de la bibliothèque municipale, excepté pendant les vacances scolaires.*

---

### Bulletin des Amis de Sceaux

ISSN 0758 – 8151

Revue annuelle paraissant au printemps

<b>Direction de publication :</b>	Thérèse Pila
<b>Comité de rédaction :</b>	Jacqueline Combarous, Maud Espérou, Micheline Henry, Françoise Petit
<b>Composition et mise en page :</b>	France Genty
<b>Impression :</b>	Reproduction Service – Meudon
<b>Prix au numéro :</b>	12 €

*Le Bulletin est servi gracieusement à tous les adhérents.*

---

## HISTORIQUE DE LA CITE HENRI-SELLIER A SCEAUX

*Du logement semi-social vu à travers la « location-attribution »*

---



*Inauguration de la Cité Henri Sellier, le 17 octobre 1953. (photo Gabriel Merle).*

La cité Henri-Sellier<sup>1</sup> est blottie dans la pente au sud de la cité scolaire Marie Curie de Sceaux, sur le côté ouest de l'avenue Alphonse-Cherrier, entre la rue des Chêneaux et la rue Jean-Michaut. Le même nom désigne à la fois l'ensemble de la résidence et la voirie communale intérieure. Bordée à l'ouest par la Coulée verte, elle comporte 9 pavillons doubles, soit 18 logements, bourgeoisement occupés par des professeurs, pharmaciens, architectes, ingénieurs et médecins à l'exception d'une maison qui appartient à l'Etat, et qui est louée pour du logement social. Cette dernière maison serait-elle une allusion à un passé social de la Cité ?

---

<sup>1</sup> Note : Le descriptif des constructions a entièrement disparu du dossier de permis de construire situé dans les archives de la commune. Qui a pu faire disparaître ces documents ?

La résidence a été réalisée à la suite d'une initiative prise en 1951 par un groupe d'enseignants du lycée Marie Curie, conscients de leur difficulté à acheter un logement. Ils ont rassemblé autour d'eux d'autres enseignants et d'autres personnes de professions tout aussi respectables. Parmi ceux qui habitent encore la Cité, mentionnons M. et Mme Merle, qui étaient professeurs certifiés au lycée Lakanal ; Mme Fenzy, professeur d'éducation physique et de danse de la ville de Paris (son mari était architecte et sa mère, Madame Fabre, était institutrice en primaire à Marie Curie). Les autres membres étaient M. Colin, Mme Combes, MM. et MMmes Bassière, Chantereau, Chouvet, Desfond, Forman, Génot, Guelfi, Harmand, Humbert, Lagard, Noizet, Sérougne, Surrel et Vidal. Plusieurs de leurs enfants habitent la résidence. Pour la petite histoire locale, Alain Chouvet a été le fondateur, en 1957, de la chorale « La Villanelle » de Sceaux, au sein du mouvement « A cœur joie ».

Le groupe d'initiateurs a pris langue avec la municipalité dirigée par Edouard Depreux, et dont le premier adjoint, Marcel Cauvin, était professeur d'anglais au lycée Lakanal. Le groupe a ainsi été aiguillé vers la Société coopérative d'épargne, de prévoyance et d'H.L.M. « Terre et Famille », qui avait déjà le projet de construire à Sceaux un ensemble de 80 pavillons, et avait obtenu la garantie de la commune pour un emprunt de 190 Mfrs destiné à couvrir 90% du coût de sa construction (délibération du conseil municipal, en date du 28 mai 1951, où rien n'est dit sur le lieu de l'opération, mais il est possible qu'il s'agisse du terrain de 11 ha dont il est question ci-dessous). « Terre et Famille » a également réalisé à Sceaux la résidence du 11, rue des Filmins. Cette société faisait déjà partie du groupe immobilier Richelieu, aux côtés d'autres sociétés coopératives de H.L.M. comme « L'avenir familial » et comme « Coopération et famille », qui a réalisé plusieurs ensembles de logements à Sceaux. Il est notoire qu'à l'époque le groupe Richelieu était dans la mouvance de la SFIO. « Terre et Famille » était une société particulièrement dynamique ; elle est à l'origine de la première opération de H.L.M. en location coopérative, à Boulogne-Billancourt en 1949. Ses deux premiers directeurs, Albert Laurensen et Léon Robert, ont présidé la Fédération des coopératives de H.L.M. entre 1945 et 1970.

L'historique de la Cité Henri-Sellier impose un retour sur le mécanisme de « location-attribution », une formule qui offrait un cadre juridique et financier pour l'accession progressive à la propriété pour des familles qui pouvaient difficilement le faire par des moyens individuels. Les coopérateurs devaient souscrire un nombre d'actions

équivalant au prix de revient de l'opération ; chacun devait faire un apport personnel représentant 20% de ses actions. Il signait avec la coopérative un contrat précisant son obligation de verser un loyer correspondant au remboursement de l'emprunt contracté par la coopérative, et ses droits, principalement celui de devenir pleinement propriétaire de son logement, avec acte notarié, à l'issue du remboursement. Initialement, les sociétés coopératives de H.L.M., permises par le statut de la Coopération de 1947, pouvaient pratiquer deux formules, dites de location coopérative et de location-attribution. En 1965, elles ont eu l'obligation de se spécialiser dans l'une ou l'autre formule, jusqu'à ce que les deux formules soient supprimées par la loi n°71-580 du 16 juillet 1971, une loi que les coopératives de H.L.M. considèrent comme « loi scélérate ». En 1975, les sociétés coopératives de H.L.M. avaient édifié 400 000 logements en location-attribution, ce qui atteste du succès de la formule.

Le terrain utilisé pour la résidence, d'une superficie d'environ 9 200 m<sup>2</sup>, représentait une petite partie d'un terrain de 11 ha qui appartenait depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle à la « Société civile immobilière urbaine et rurale » dont M. Gaston Bigot était actionnaire. Ce dernier a fini par être seul actionnaire, et donc propriétaire de plein droit par dissolution automatique de la SCI. Après son décès, le 18 janvier 1946, les terrains sont revenus à Mme de Jouvencel, sa fille, seule héritière. Le terrain de 9 200 m<sup>2</sup> a été acheté à M. et Mme de Jouvencel par « Terre et Famille », le 13 décembre 1951.

« Terre et Famille », agissant comme promoteur, a construit l'ensemble de 18 maisons en une seule fois. Seules 12 maisons avaient été prévues initialement ; le passage à 18, sur le même terrain, a permis de soulager le poids du foncier. Les architectes de la Cité furent Raymond Lacombe et Daniel Fenzy, alors jeune professionnel. Ce dernier, qui faisait partie des initiateurs, était le fils de Fernand Fenzy, architecte lui aussi, célèbre professeur à l'école spéciale d'architecture de Paris, et qui fut fusillé par les Allemands au Mont Valérien en 1942, pour sa participation à la Résistance. Le permis de construire a été obtenu le 14 décembre 1951. La garantie communale a été accordée, par délibération du 5 mai 1952, pour un emprunt de 27 600 000 frs, sur 35 ans, avec un intérêt de 2 %, sollicité par « Terre et Famille » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Cela devait financer 85 % de la dépense prévue pour « l'édification d'un groupe de 18 logements à construire avenue Alphonse-Cherrier ». Des conseillers municipaux ont insisté pour que les trois quarts des pavillons soient attribués à des Scéens, mais rien de tel ne figure dans les conventions.

On notera que «Terre et Famille», société de H.L.M., bénéficiait de ce fait d'un taux d'intérêt particulièrement bas pour son emprunt.

La Cité, encore quelque peu en chantier, a été inaugurée le 17 octobre 1953 par la municipalité : discours, vin d'honneur à la mairie, entrefilet dans le bulletin d'information municipal, intitulé « Inauguration de pavillons H.L.M. » : du très classique. C'était une affaire privée, « la mairie n'y était pour rien », ce qui n'était pas tout à fait exact ; le maire tenait à « saluer une entreprise de construction qui diminuera le nombre de demandeurs à un logement H.L.M. ». Cet argument a été utilisé à plusieurs reprises par Edouard Depreux, comme en témoignent les délibérations du conseil municipal. Il était tout à fait justifié que la mairie soutienne ce type de réalisation, mais je vois mal comment la quasi-totalité des habitants de la Cité auraient pu prétendre légitimement à un logement H.L.M., au moins d'après les critères actuels, qui imposent un plafond de ressources. A l'époque les enseignants du secondaire faisaient partie des classes relativement aisées, et les H.L.M. étaient encore plus rares que maintenant. La crise du logement était terrible. Elle a entraîné la révolte de l'abbé Pierre en 1954, qui a été suivie par une accélération de la construction de logements sociaux.

Dans le dossier de permis de construire, un cahier des charges précise le statut juridique de la Cité. Provisoirement, le sol appartient en totalité à « Terre et Famille ». Deux parcelles doivent être cédées à la commune, la pointe nord et une bande le long du terrain SNCF, future Coulée verte. « Terre et Famille » se réserve le droit d'affecter chacune des parcelles restantes à l'un de ses adhérents, par contrat de location-attribution, et à lui céder la propriété de la parcelle après libération de la totalité des actions que cet adhérent a souscrites. Ces adhérents sont des « locataires-attributaires », selon un bail spécifique avec promesse d'attribution. Une zone indivise de 2 080 m<sup>2</sup> est réservée pour l'aménagement d'une viabilité intérieure ; sa propriété en sera transférée à l'ensemble des attributaires, devenus propriétaires, quand ceux-ci se seront constitués en syndicat de propriétaires. Il est prévu que ce syndicat, « dont chaque propriétaire fera partie obligatoirement et de plein droit », gère l'ensemble des affaires communes de la Cité, se substituant à la société «Terre et Famille» après transfert de toutes les propriétés. Le cahier des charges précise un certain nombre de caractéristiques, comme les clôtures, qui devront rester sous forme de grillage, etc. Un additif stipule que l'ensemble des parcelles est considéré comme une « cour commune », ce qui est important pour régler les vues principales d'un

pavillon sur un autre. Il est aussi prévu que la viabilité intérieure devra faire l'objet d'une mesure de classement partielle pour des voies de 8 m comme voirie communale, et « sera affectée à la circulation publique, sans aucune dérogation ».

En fait, le cahier des charges n'a pas été pleinement respecté, car le syndicat des propriétaires n'a jamais été constitué... De ce fait, il n'existe pas de structure juridique permettant de gérer les aspects collectifs de la Cité : entretien de la voirie commune, respect des caractéristiques esthétiques des pavillons, etc. Heureusement il n'y a pas eu de véritable problème. A défaut de syndicat, les propriétaires se sont constitués en association de la loi de 1901, déclarée au JO du 22 juin 1994, et dénommée « Association de la Cité Henri-Sellier à Sceaux ». Elle a pour but la représentation des propriétaires, l'harmonisation et la mise en œuvre de l'entretien des parties communes, et la création éventuelle d'un syndicat de copropriétaires.

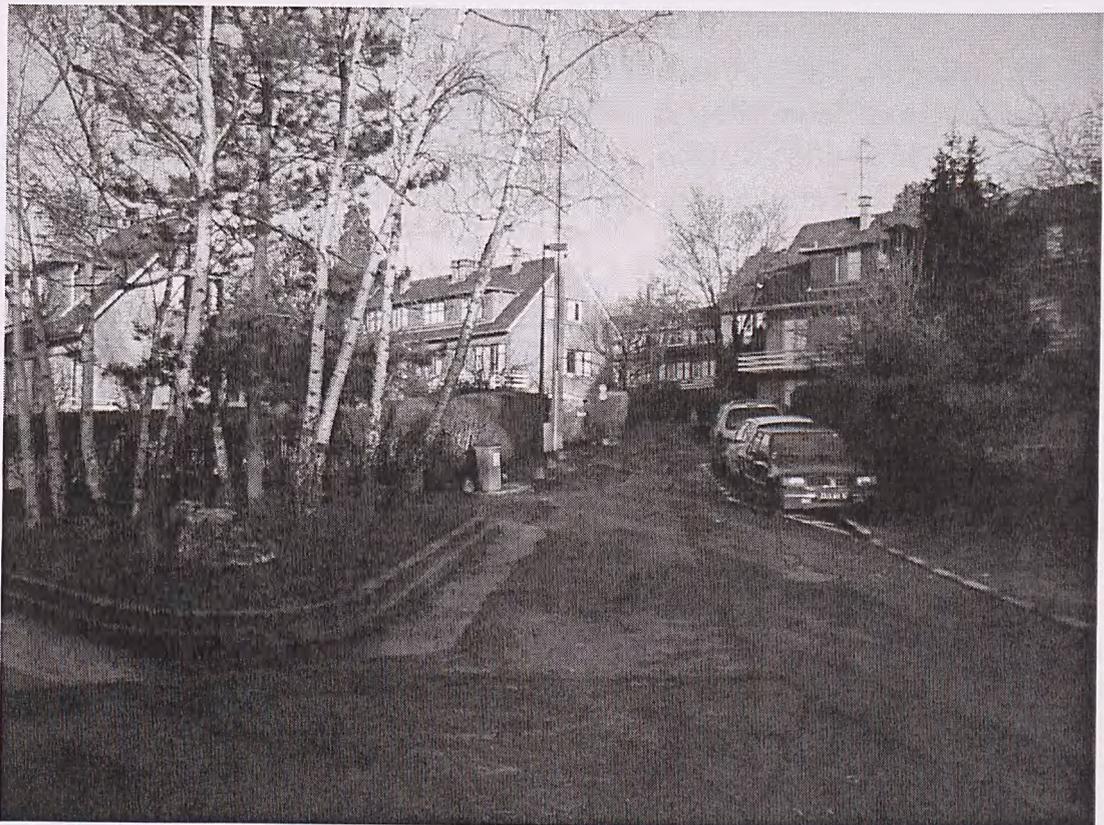
Suivant le mécanisme de la location-attribution, les habitants étaient au départ locataires du bailleur « Terre et Famille ». Ils ont payé un loyer fixe mensuel d'environ 250 frs, un montant qui s'est allégé de plus en plus du fait de l'inflation galopante. En cas de décès d'un locataire, une assurance permettait à la veuve et aux enfants de rester dans les lieux et de devenir propriétaires. La durée de ce statut, fixée dans le bail, était au maximum de 30 ans. En 1974, soit 20 ans après la construction, les locataires-attributaires étaient tous devenus propriétaires de leur lot, suivant un acte notarié. Ceux qui avaient un bail plus long que 20 ans ont effectué un remboursement anticipé, à la demande de « Terre et Famille », alors en difficulté financière.

Concernant le statut foncier actuel, chaque pavillon avec son jardin constitue une parcelle cadastrale. La taille des parcelles est comprise entre 333 et 539 m<sup>2</sup>, et la somme des 18 parcelles représente 8 144 m<sup>2</sup>. Les chemins intérieurs piétonniers et les accès pour automobiles constituent une copropriété formée de trois parcelles, n° J101, 102 et 103, d'une surface totale de 914 m<sup>2</sup>. La voie sans issue appelée « cité Henri-Sellier » appartient au domaine communal ; sa superficie est de 1 166 m<sup>2</sup>. La surface totale de l'ensemble est donc de 10 224 m<sup>2</sup>.

Chaque pavillon, de type moderne-régionaliste, est constitué de deux logements accolés, disposant chacun d'un agréable jardin. Seize logements disposent de trois niveaux et deux en comportent quatre (à environ 50 m<sup>2</sup> par niveau). Le niveau bas, en rez-de-jardin, comporte un garage. La cité Henri-Sellier a été prise en compte dans l'inventaire patrimonial provisoire de la Ville de Sceaux, établi en vue de la

création d'une ZPPAUP, zone de protection du paysage architectural, urbain et paysager. Il est vrai que les 18 maisons constituent un ensemble homogène de belle facture.

La filiation historique de la société «Terre et Famille», plus généralement l'idéologie du mouvement coopératif, la personnalité de bon nombre des premiers coopérateurs, et le soutien que leur a accordé la municipalité socialiste d'Edouard Depreux, tous ces facteurs ont fait que naturellement «Terre et Famille» a donné à la résidence le nom d'Henri Sellier. Celui-ci est l'une des grandes figures de l'histoire du logement social en France. Ministre de la Santé publique du Front populaire (1936-1937), maire de Suresnes dont il fut destitué en 1941 par l'occupant pour être incarcéré à Compiègne, il oeuvra pendant 40 ans à la réalisation de logements sociaux, en qualité d'administrateur et président de l'Office d'H.B.M. (habitations à bon marché) du département de la Seine. Il a montré dans sa gestion que pour lui le socialisme n'était pas un vain mot. Adeptes de l'hygiénisme, il fut le promoteur et réalisateur de onze Cités-jardins, à Châtenay-Malabry, au Plessis-Robinson, à Suresnes, etc. Léon Robert, directeur de «Terre et Famille» dans les années 50, était un ancien membre du cabinet d'Henri Sellier.



*Entrée de la cité Henri Sellier, le 7 janvier 2008.  
Quelques pavillons, le chemin d'accès et le bosquet de bouleaux. (Coll. Paul Mathis)*

Après sa construction, la cité Henri-Sellier a vécu pendant quelques années une certaine vie collective : les 18 familles résidentes initiales avaient une forte cohésion, pour avoir vécu ensemble une expérience exaltante et risquée (financièrement, pour certains du moins). Ainsi y a-t-il eu unanimité pour la dévolution d'une partie commune à un résident, pour des raisons de commodité. Les locataires-attributaires se sont d'abord accordés sur certains aspects de l'aménagement comme la couleur des peintures extérieures et la nature des plantations. Ils ont aussi mis la main à la pâte, par exemple effectuant ensemble la plantation des bouleaux du rond-point intérieur, « qui entament, non sans cicatrices, leur second demi-siècle » (Gabriel Merle). Il y a eu des fêtes, à Noël et au printemps, à la fin de l'année scolaire. Tout cela était assez naturel dans un ensemble coopératif. Et puis le temps a fait son œuvre. La relève a été prise par la fête des immeubles, au mois de mai de chaque année. La cité a aussi cherché à se protéger de l'extérieur, en particulier des voitures qui viennent stationner (un problème qui a empiré avec la motorisation de nombreux étudiants de l'IUT tout proche). Et j'ai le souvenir, pour avoir créé le comité Scéen contre l'autoroute A10, que de nombreux résidents de la cité se sont mobilisés, dans les années 1973-1980, contre l'autoroute qui devait emprunter les terrains réservés pour la ligne ferroviaire appelée « voie de Chartres », situés juste à l'ouest de la cité. Ces résidents ne le regrettent pas car leur voisinage est maintenant la Coulée verte ; c'est nettement plus agréable.

Paul MATHIS

## BIBLIOGRAPHIE

ATTAR, Michèle, LOURIER, Vincent, VERCOLLIER, Jean-Michel (1998) « La place de la formule coopérative dans le secteur de l'habitat en France » (éditeur : PUCA). Version pdf sur le site :

[ww2.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca2](http://ww2.urbanisme.equipement.gouv.fr/puca2).

MATHIS, Paul « Un siècle de logement social à Sceaux, 1905-2005. *Bulletin des Amis de Sceaux*, nouvelle série n°22, 2006 pp.1-34.

JE REMERCIE TRES VIVEMENT LES ACTUELS RESIDENTS QUI M'ONT APORTE INFORMATIONS ET TEMOIGNAGES : MADAME JACQUELINE FENZY, MESSIEURS GABRIEL MERLE ET JULIEN NOUAILLE-DEGORCE.



*la Cité Henri Sellier en janvier 2008 (photos Paul Mathis)*



## UN « NEGRE DE NATION » A SCEAUX (1753 – 1763)

---

*Jean-Luc Gourdin, est toujours à l'affût de découvertes originales sur nos concitoyens des siècles passés. Aujourd'hui il nous propose de faire connaissance avec un Scéen inattendu : Pierre Almorandin « nègre de nation » et son mariage avec une Scéenne « blanche » en 1760. Les mariages « mixtes » étaient extrêmement rares à l'époque et plutôt mal vus. On peut imaginer l'étonnement de la population locale... Il suit la vie du couple jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle.*

*Avec son talent habituel, Jean-Luc Gourdin replace l'événement non seulement dans le milieu local, mais rappelle la situation des « gens de couleurs » à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et leur avenir.*

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, avant que ne surgisse la tempête révolutionnaire, le village de Sceaux vit à l'heure américaine. Conrad Alexandre Gérard, Premier commis des Affaires étrangères rend souvent visite à son beau-frère Eustache-Nicolas Muiron dans la belle demeure que celui-ci possède à l'angle des chemins de Fontenay et du Plessis. Le 2 février 1778, au nom de Louis XVI, Gérard signe avec Benjamin Franklin le traité d'alliance qui unit le vieux Royaume de France aux tout jeunes Etats-Unis d'Amérique. Trois mois plus tard, il traverse l'Atlantique et devient notre premier ambassadeur dans ce pays promis aux plus brillantes destinées. De nombreuses lettres postées à Philadelphie arrivent à Sceaux où s'est retirée l'épouse du diplomate. Au printemps 1780, Gérard est de retour en France. Ses souvenirs du Nouveau Monde tiennent une place de choix dans les réunions familiales et leurs échos se répandent dans le village.

Mais en ce début des années 1780, une autre Amérique alimente aussi les conversations des Scéens, et ceci depuis bientôt vingt-cinq ans. Il s'agit de l'Amérique tropicale, cette partie du continent – les Caraïbes et les Antilles – où le royaume a développé des colonies, principalement à Saint-Domingue. Le commerce triangulaire, la traite des noirs, la culture de la canne à sucre, du café comme du coton sont alors florissants et concourent à l'édification de nombreuses fortunes. Deux de celles-ci ont investi à Sceaux.

En mai 1756 apparaît François Le Normant de Mézy. Il achète à Marc Antoine Nau, marchand drapier et bourgeois de Paris, sa maison des champs qui, au nord du village, borde la rue Houdan. Douze ans plus tôt il a épousé une riche veuve du Cap-Français. Celle-ci récemment décédée, lui a légué l'ensemble de son patrimoine : propriétés, avoirs et rentes, mais aussi et surtout trois immenses plantations de Saint-Domingue sur lesquelles vivent plus de cinq cents esclaves, « nègres et gens de couleurs<sup>1</sup> ». Le Normant est riche à millions ; mais il est également Intendant des forces navales, proche conseiller du ministre de la Marine et, parent de la toute puissante marquise de Pompadour, il bénéficie de sa protection<sup>2</sup>.

En 1768 un autre planteur s'installe dans le village. Jacques-Paul Mérey, Secrétaire du Roi, achète la propriété de M. Coste de Champeron, celle que les Scéens appelleront au siècle suivant le château des Imbergères. La fortune de M. Mérey, bien que plus ancienne, est plus modeste que celle de M. Le Normant, mais les terres, les exploitations et les « forces de travail » venues d'Afrique qu'il possède à Saint-Domingue font de lui un rentier des plus aisés. Dans le village, on appelle MM. Le Normant et Mérey, les Américains, et, en cette fin de décennie, le vent venu des Iles qui souffle sur le village va encore s'accroître.

Claude-François Gaignat de l'Aulnais acquiert alors une maison de ville donnant sur le carrefour de l'Orme. Négociant à Nantes – le premier port français pour le commerce du « bois d'ébène » –, il devient bientôt le procureur fiscal de la baronnie de Sceaux. En 1771, il publie son *Guide du Commerce* et le dédie au duc de Penthièvre<sup>3</sup>. C'est l'un des tout premiers manuels du genre, essentiellement consacré aux transactions maritimes et, en premier lieu, à l'un de ses aspects des plus dramatiques : la traite négrière<sup>4</sup>.

On le voit donc les intrusions américaines dans la vie de Sceaux au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle sont aussi variées que multiples. Comment nos ancêtres les jugèrent-ils, avec les mentalités

---

<sup>1</sup> Noirs et mulâtres.

<sup>2</sup> Peu de temps après son retour en France, en 1760, François le Normant de Mézy épousera en seconde noce une arrière-petite-nièce de Fénelon, l'auteur de *Télémaque*. Ainsi, le gouverneur des Antilles, Louis de Salignac, marquis de la Mothe-Fénelon deviendra son beau-frère.

<sup>3</sup> Celui-ci, Grand amiral de France, ne deviendra baron de Sceaux qu'en 1775, après le décès du comte d'Eu, son cousin.

<sup>4</sup> En 1778 Gaignat publiera un autre "guide", celui-là "touristique" : *Promenade de Sceaux-Penthièvre, de ses dépendances et de ses environs*. Il en dédicacera le manuscrit à la princesse de Lamballe, conservé aujourd'hui au Musée de l'Ile-de-France).

de l'époque ? C'est là une question qui nécessiterait de trop longs développements<sup>5</sup>.

Le Code noir, initié par Colbert et promulgué en 1685, avait placé « nègres et gens de couleurs des Iles » sous une implacable tutelle. Avec le temps, une succession d'édits royaux avait tout autant accentué la discrimination que supprimé les maigres espaces de liberté qui subsistaient. Ainsi, il était devenu interdit aux « planteurs blancs » rentrant en France de ramener avec eux quelques uns de leurs esclaves. La coutume voulait en effet que, touchant la terre de métropole – où l'esclavage était interdit –, ceux-ci devenaient libres de fait. Impensable ! Pourtant ces nouvelles règles n'étaient guère appliquées et même largement contournées. N'était-il pas devenu de bon ton dans la haute société – surtout la noblesse – qu'une grande dame possède son « petit nègre » ! L'exemple le plus connu est celui de la comtesse du Barry, maîtresse de Louis XV. On pourrait donc s'attendre – du fait même de la présence de MM. Le Normant et Mérey – à trouver dans les registres paroissiaux mentions de « nègres ou de gens de couleurs », domestiques de l'un ou de l'autre. Mais tel n'est pas le cas ; du moins pas avant l'époque révolutionnaire. Nous y reviendrons en fin d'article.

Les registres renferment toutefois une exception notable. Un « Nègre » – un « Nègre de nation<sup>6</sup> » – y apparaît, et ceci à trois reprises. La première fois, à la date du 1<sup>er</sup> septembre 1760, dans un acte de mariage écrit et signé par Messire de Fraissy, curé de Sceaux. Pierre Almoradin, piqueur<sup>7</sup> dans l'équipage de chasse du comte d'Eu, alors baron de Sceaux, épouse Marie-Anne Fabre, la fille du chaudronnier du village. En voici la transcription intégrale :

---

<sup>5</sup> La lecture du *Guide du Commerce* de Gaignat nous fournit néanmoins un certain éclairage. Si notre auteur scéen y affirme que "tous les Africains sont des voleurs", il ne manque pas pour autant de mettre en exergue l'immoralité du commerce négrier, et ceci en termes peu équivoques. Il considère tout d'abord ces « pauvres esclaves, tristes et chagrins de quitter leur pays », puis en vient à un discours plus humaniste dans la lignée de la condamnation exprimée quelques années plus tôt par l'*Encyclopédie* (« crime odieux ») : « je conviendrai comme beaucoup d'autres, qu'il n'est pas bien de faire le commerce des nègres ou noirs pour les faire travailler comme des bœufs... » Enfin, il reprend un texte publié précédemment sur « la dureté de l'esclavage » qui condamne sans appel tant la traite que l'asservissement : « Un pareil commerce, aussi cruel que peu nécessaire, fera-t-il enfin rougir le négociant ? »

Il faut signaler que le *Guide du Commerce* est largement ignoré de la plupart des spécialistes de l'histoire de la traite négrière (voir *Le Guide du commerce de Gaignat de l'Aulnais*, [www.](http://www.) )

<sup>6</sup> Au XVIII<sup>e</sup> siècle le terme nationalité n'existait pas. On disait « un français de nation » et non un homme de nationalité française.

<sup>7</sup> Homme à cheval dont la fonction est de suivre et de diriger une meute de chasse. Il est aussi employé à surveiller les écuries et préside aux soins à donner aux chevaux

*Mariage de Pierre Almôradin  
et Marie-Anne-Geneviève Fabre*

*L'an de grâce mil sept cent soixante, le premier septembre, après la publication d'un ban en cette église le vingt cinq d'aoust dernier et la dispense des deux autres à nous accordée par Monseigneur l'archevêque de Paris en date du vingt neuf d'aoust, signé Regnault, vicaire général et plus bas de La Comté, et la célébration des fiançailles du jour d'hier sans opposition, ont été par nous mariés et ont reçu de nous la bénédiction nuptiale, après que nous avons pris leur consentement mutuel, Pierre Almoradin, piqueur dans l'équipage de chasse de S.A.S. Mr le comte d'Eu, nègre de nation, se disant majeur, et Marie Anne Geneviève Fabre, fille mineure de Pierre Fabre, chaudronnier, et de Geneviève Mathieu, ses père et mère, de notre paroisse ; en présence de Pierre François Treslin, écuyer garde de la porte du Roy, parrain de l'époux, et de Jean Rodolphe Abeiberg, Suisse chez la dite altesse, et de Edme Etienne Dez inspecteur de l'équipage de la dite altesse, du côté de l'époux et de Pierre Fabre, père de l'épouse, de Nicolas Lorrin, cordonnier, d'Edme Bourgeois, maître d'école, et de Louis Alexandre, valet de chambre de Mr Le Normand de Mézy, du côté de l'épouse, qui ont signé avec nous, excepté le père de l'épouse qui a déclaré ne savoir signer. L'époux et l'épouse ont signé<sup>8</sup>.*

[Signatures<sup>9</sup>]

*Pierre Almoradin. – m.g. Fabre – Treslin  
Rodolphe – Bourgeois - Bouché<sup>10</sup>  
EE. Dez – Laurain – Louis Alexandre  
De Fraissy, curé.*

Ce document, vieux bientôt de deux siècles et demi, mérite en premier lieu d'être remis dans son contexte.

Rappelons tout d'abord que les « Nègres et gens de couleurs » représentent alors en France une infime fraction de la population. Un recensement de 1777 en évaluera le nombre à environ 5 000, ceci pour une population globale de 25 millions d'habitants, soit 1 pour 5 000. Qui plus est, plus des deux tiers sont concentrés dans les principaux ports de l'Atlantique et dans la capitale. Trouver un « Nègre de nation » dans un village ne comptant guère plus de 1 500 âmes constitue donc un fait remarquable. Second phénomène exceptionnel :

<sup>8</sup> Cette mention est tout à fait inhabituelle. Le curé précise généralement le fait que l'un ou l'autre des époux ne sait signer, jamais l'inverse. Sans doute M. de Fraissy a-t-il voulu marquer le caractère exceptionnel de cette union. En regard de leur origine, les signatures des époux ont d'ailleurs belle allure. Elles montrent un bon niveau d'éducation, de même que la présence comme témoin du maître d'école du village.

<sup>9</sup> Dans l'ordre, de gauche à droite et de bas en haut.

<sup>10</sup> Joseph Bouché, le sacristain.

Pierre Almoradin épouse une villageoise, une « Blanche ». Les mariages mixtes sont en effet peu fréquents parmi « la communauté noire et mulâtre ». Le recensement signalé plus haut précise que parmi les gens de couleurs mariés un quart seulement est marié à un Blanc ou à une Blanche. Notons enfin qu'un édit de cette même année 1777 viendra encore restreindre les libertés, puisqu'il interdira le mariage des Noirs et des gens de couleurs dans le Royaume<sup>11</sup>.

Au-delà du caractère exceptionnel de cet acte de mariage, celui-ci ne nous éclaire guère sur les origines de notre « piqueur nègre ». Aucune mention de ses parents, pas plus de son lieu et de sa date de naissance. Nous apprenons uniquement qu'il est [« se dit »] majeur, c'est à dire âgé de plus de vingt-cinq ans. Nous ne savons pas plus si Pierre habite dans le village ou dans les communs du château.

Quelques indices cependant – à commencer par son élégante signature – nous signalent que, loin d'être un « simple piqueur », Pierre Almoradin a dû recevoir une certaine éducation. Nous constatons aussi qu'il a bénéficié de soutiens de la part de proches qui évoluent au sein de l'élite du royaume. Pour se marier plus rapidement, il a obtenu une dispense de deux bans de la part de l'Archevêque. Son parrain, présent, Pierre-François Treslin est un officier de la Cour de Versailles, dont la famille appartient depuis près d'un siècle au monde privilégié de la Petite-Cour. Parmi ses parents, on compte en effet des Magontier, Jossenay, Bergerat et Chavet, ces derniers propriétaires d'une maison des champs à Sceaux ; tous appartiennent aux Maisons du Roi, de la Reine, du Dauphin et de son frère, le comte de Provence<sup>12</sup>.

Les mêmes registres paroissiaux nous apprennent que Pierre Almoradin et Marie-Anne Fabre vont très rapidement fonder une famille. Les 26 octobre 1761 puis le 21 septembre de l'année suivante, le père de Fraissy baptise leurs deux premiers enfants : Jean-Pierre et Joseph-Mathieu. Comme parrains, on retrouve Rodolphe, l'un des Suisses du comte d'Eu, témoin à leur mariage, mais aussi un nouveau venu Joseph Braizet Crétté, concierge du comte d'Eu au château de La Queue-en-Brie<sup>13</sup>. Les marraines sont Marie-Anne Cagnet, une villageoise, et Marie-Elisabeth Philippe, l'épouse d'Etienne Dez, ce

---

<sup>11</sup> Déclaration du 9 août 1777 suivie d'un arrêt du 5 avril 1778, qui considérera que les mariages mixtes enfreignent « le bon ordre ».

<sup>12</sup> Voir William R. Newton, *La Petite Cour, services et serviteurs à la Cour de Versailles au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Fayard, 2006.

<sup>13</sup> Le comte d'Eu a hérité de son frère le prince de Dombes de la terre de La Queue en Brie, située à une trentaine de kilomètres à l'est de Sceaux. Grand chasseur, il y dispose d'une forêt de plusieurs milliers d'hectares, la forêt Notre-Dame. Le château entouré de douves et son jardin à la française appartiennent aujourd'hui au département du Val-de-Marne, parc des Marmousets.

dernier, inspecteur de l'équipage du comte d'Eu, lui aussi témoin au mariage.

Après de 1762, Pierre et Marie-Anne disparaissent des registres de la paroisse, et sans les recherches entreprises récemment par Pierre H. Boule le mystère serait resté total<sup>14</sup>. Son ouvrage paru en 2007 chez Perrin, *Race et esclavage dans la France de l'Ancien Régime*, nous éclaire non seulement sur le destin de nos jeunes mariés scéens mais aussi sur les origines de Pierre Almoradin.

Pièces d'archives à l'appui, Pierre Boule nous apprend que notre « Nègre de nation » était originaire de Guinée, né en 1733, arrivé en France à l'âge de deux ans et baptisé à Versailles. Sans doute était-il un de ces « petits nègres » dont nous avons parlé plus haut. Ainsi tout indique qu'il n'aurait pas fait la meurtrière traversée de l'Atlantique<sup>15</sup> et serait arrivé de son pays natal directement en France. Pierre H. Boule précise également que Pierre Almoradin était devenu piqueur du prince de Dombes, décédé en 1755, puis du comte d'Eu. On peut donc estimer son arrivée à Sceaux au cours de l'année 1753, date à laquelle le prince de Dombes succède à sa mère, la duchesse du Maine, décédée le 23 janvier, à la tête de la baronnie.

A partir de 1765, on retrouve Pierre et Marie-Anne à Bû dans l'actuel département de l'Eure-et-Loir. Leur présence est attestée par les registres paroissiaux du village. Nous sommes là en bordure de la forêt de Dreux, guère loin d'Anet, château dont le comte d'Eu a hérité de sa mère. Le prince y possède un relais de chasse mais aussi des terres où il se livre à son activité favorite. Rien d'étonnant donc que d'y trouver un piqueur de ses équipages installé dans le village. Toutefois la cause du changement de domicile des Almoradin demeure inconnue. Pierre comme Marie-Anne se sentaient-ils mal à l'aise à Sceaux ? Avaient-ils eu à subir quelques attitudes désobligeantes de la part des habitants ? Ou plus simplement, le comte d'Eu avait-il changé l'affectation de Pierre, le transférant de Sceaux à Bû, d'un terrain de chasse à un autre ? Sans doute ne pourront nous jamais répondre à cette question.

En 1778, Pierre et Marie-Anne résident au château de Bû. Ils ont huit enfants. Suite au décès du comte d'Eu en 1774, ils perçoivent une rente que celui-ci leur a léguée. Au total, les Almoradin auront

---

<sup>14</sup> La présence comme témoin au mariage d'un valet de chambre de M. Le Normant (Louis Alexandre était-il « nègre de couleur ») aurait même pu nous conduire à certaines conclusions hâtives, même si le patronyme Alexandre se rencontre à Sceaux dès le XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>15</sup> De 10 à 25 % des esclaves mouraient lors de la traversée.

quatorze enfants. Quatre résideront encore à Bû en 1807. Quant à Pierre, il avait rendu son dernier soupir six ans plus tôt<sup>16</sup>.

Avec une telle progéniture, on pourrait s'attendre à retrouver une descendance subsistant encore au XXI<sup>e</sup> siècle. Il semble pourtant que ce ne soit pas le cas. En effet une recherche sur *Les Pages jaunes* à l'échelle nationale ne donne aucun résultat. Pas un Almoradin<sup>17</sup> à inviter à Sceaux ! Quant à l'origine du patronyme, Pierre H. Boule évoque une hypothèse « le petit Maure ». Bien que les Maures soient originaires d'Afrique du Nord et non d'Afrique, il n'est très certainement pas loin de la vérité ; nos ancêtres du début du Siècle des Lumières n'étant guère des spécialistes de géographie et d'histoire.

Nous l'avons signalé plus haut : il faut attendre l'époque révolutionnaire, plus précisément le début du Directoire, pour retrouver des signes de la présence de « non-Blancs » à Sceaux. Entre temps les registres paroissiaux ont fait place à ceux de l'Etat-civil. A la date du 18 fructidor an III (2 septembre 1795), soit presque trente cinq ans jour pour jour après le mariage Almoradin-Fabre, on note l'union civile de deux « citoyens de couleurs ». La terminologie s'est modifiée. S'agit-il de Noirs ou de mulâtres ? Difficile de statuer. Une chose est sûre : nous ne sommes plus en présence d'un mariage mixte, et les informations fournies sont plus riches.

Guillaume Le Maitre, âgé d'environ 35 ans, cuisinier, « fils de Le Maitre, dont-il ignore le nom de baptême, et de Marine Simon, natif de Fort Dauphin à Saint-Domingue », épouse Marie Magdeleine Sophie Léger, âgée d'environ trente-huit ans, « fille du nommé Léger, dont elle ignore le nom de baptême, et d'Adrienne, dont elle ignore le surnom, native de Port-au-Prince, Coste de Saint-Domingue. »

Tous deux sont des domestiques du « Citoyen Mérey ». Celui-ci étant de retour en France en 1768 et propriétaire à Sceaux depuis cette date, on peut émettre l'hypothèse que Guillaume et Marie-Magdeleine sont des familiers des villageois depuis plus de vingt ans. Cette hypothèse est confortée par la mention dans l'acte de mariage de « l'extrait de baptême de la citoyenne Léger en date du vingt-huit juin mille sept cent soixante-huit qui constate qu'elle est [alors] âgée d'environ onze ans ». Quant aux témoins, ce sont de simples villageois (Denise, Tasseau, Magnin), à l'exception du « Citoyen Martin Allix,

<sup>16</sup> AN, F/7/8075, dossier 570 R du 1er septembre 1807, cité par Michael D. Sibolis, « Les noirs en France sous Napoléon, l'enquête de 1807 » in *Rétablissement de l'esclavage dans les colonies françaises*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003.

<sup>17</sup> Moradin ne donne pas plus de résultat.

cinquante-six ans, homme de confiance [du Citoyen Mérey] ». Ce dernier, « le maître des mariés », est absent...

On le voit ce mariage n'a pas la dimension de celui de Pierre et de Marie-Anne trente-cinq ans plus tôt. Les signatures sont pauvres, hésitantes, y compris celle de l'officier d'Etat-civil, Lelarge, un obscur agent municipal. A la différence du Père de Fraissy, Maître Desgranges, maire de Sceaux, a délégué ses pouvoirs. Et pourtant ! Dix-huit mois plus tôt, le 4 février 1794, à l'issue de cinq longues années de débat, enfin la jeune République française avait aboli l'esclavage<sup>18</sup>...

Jean-Luc Gourdin

---

<sup>18</sup> Bonaparte, Premier consul, le rétablira le 10 mai 1802.

LA CULTURE DE LA VIGNE.  
et  
LE MONDE DU VIN, DE L'ALCOOL ET DU CIDRE.  
DANS LE HUREPOIX CENTRAL  
AUX XIX<sup>e</sup> ET XX<sup>e</sup> SIECLES.

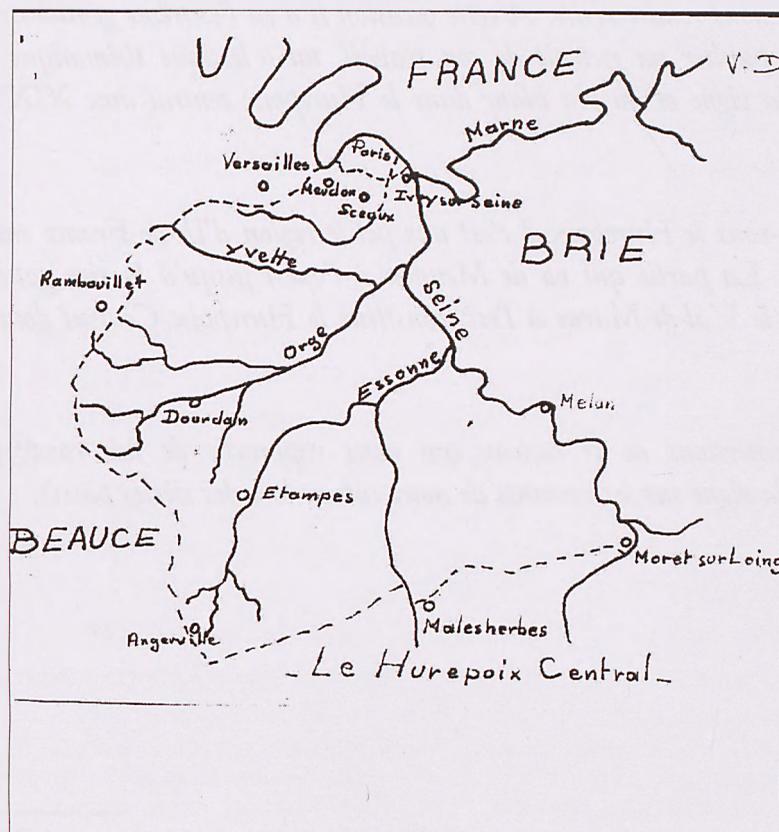
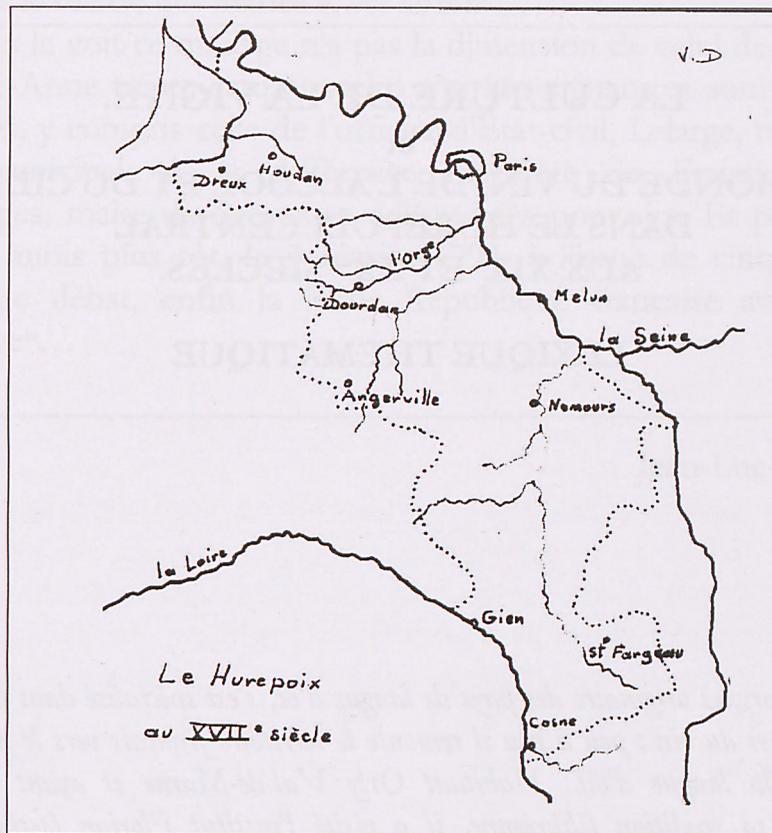
LEXIQUE THEMATIQUE

---

*Daniel Viargues originaire des pays de langue d'oc, s'est spécialisé dans le langage de la vigne et du vin : peu à peu il remonte le territoire français vers le nord pour rencontrer la langue d'oïl. Habitant Orly Val-de-Marne et ayant découvert Sceaux et sa tradition félibréenne, il a visité l'institut Florian (section de la Bibliothèque Municipale, spécialisée dans les langues et littératures d'Oc) ce qui lui a permis de nous rendre visite. A cette occasion il a eu l'extrême gentillesse de nous autoriser à publier un extrait de son travail, un « lexique thématique » sur la culture de la vigne et du vin blanc dans le Hurepoix central aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.*

*Connaissez-vous le Hurepoix ? c'est une petite région d'Ile-de-France entre Seine et Essonne. La partie qui va de Meudon à l'ouest jusqu'à la rive gauche de la Seine dans le Val-de-Marne à l'est, constitue le Hurepoix Central dont Sceaux fait partie.*

*Nous le remercions de ce cadeau qui nous rapproche de nos concitoyens qui cultivaient la vigne sur les versants de notre coteau lors des siècles passés.*



## PARLER DU HUREPOIX CENTRAL – FRANÇAIS.

### L'ORTHOGRAPHE DU PARLER DU HUREPOIX CENTRAL.

#### Avertissement.

L'orthographe que nous utilisons est pratiquement identique à celle du français contemporain, pour ne pas perturber le lecteur, sauf pour les spécificités du parler de la langue d'oïl utilisées dans le Hurepoix Central.

Dans ce cas l'orthographe utilisée s'inspire de celle de l'écriture appliquée dans les anciens écrits, pour les phonèmes de la langue du Moyen français pendant la période des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles, tout en les normalisant.

D'autres avant nous, ont utilisé ce même type d'orthographe, tel Jean Tissier pour la graphie d'un autre dialecte de la langue d'oïl, celui du Berry, dans son - Dictionnaire Berrichon.

- 1 - Prononciation adaptée de l'alphabet de l'Association phonétique internationale (**A.P.I**).
- 2 - Graphie du parler du Hurepoix.

- a) Semi-diphthongues dites faibles. La voix s'appuie sur la seconde voyelle dans une seule émission vocalique.

1 : 2

wa : oa - Correspond à la graphie « oi » en français.

wé : oé -

wè : oè

wi : oi -

win : oin - Même graphie en langue française.

wo : oò -

- b) Diphthongues. La voix s'appuie sur la première voyelle, avec une prononciation **distincte** des deux voyelles.

u + i : öi

u + è : öè

i + o : ïo

u + in : öin

c) Semi-voyelles

jo : io

yi : ui - Même graphie en français.

jeu : ieu - Même graphie en français.

jy : iu

d) Simplification graphique en « au » de l'anciennes triphongue : eau / éaw / et de l'ancienne diphtongue : au / aw / de l'Ancien Français. Ces deux graphies sont devenues phonétiquement / o / vers la fin du 16<sup>e</sup> siècle en parler d'oïl du Hurepoix et en Moyen-Français.

e) Simplification graphique en « io », des anciens groupes graphiques v/ vocaliques : i + o, ainsi que : i + au et i + eau, devenues phonétiquement / jo/ en parler du Hurepoix Central (ainsi que dans plusieurs autres dialectes de la langue d'Oïl). Voir nota d) ci-dessus.

f) La voyelle /e/ sert de « colle » consonantique. En règle générale : Elle ne prononce pas. Nous évitons ainsi l'utilisation systématique de l'apostrophe, utilisée par les auteurs dit « patoisants ».

g) Dans les cas spécifiques de l'orthographe « à la française », la voyelle « e » se prononce toujours / é / fermé devant les consonnes : t - r - s - l. Exemples : Luiset / luizé / Accoter / akoté / - Messier / mésié / - Mellier / mélié/. En langue française ce « e » est prononcé, avec un son intermédiaire entre / é / fermé et / è / ouvert.

h) Lorsque la voyelle « e » est effectivement prononcée / e / (cas très rare), elle est orthographiée « ë ».

i) La voyelle /e/ sert aussi de « lettre de soutien » pour la prononciation d'une consonne finale qui ne se prononce pas en orthographe française.

j) L'accent circonflexe sur une voyelle sert à indiquer que celle-ci doit être prononcée avec un timbre long.

## LE PHONÉTISME.

- a) Prononciation de la phrase. Dans le parler du Hurepoix Central, celle-ci est légèrement traînante et nettement accentuée (à la différence du français qui possède une prononciation monocorde non accentuée). Le rythme est chantant et modulé.
- b) Prononciation des voyelles nasales. Le timbre nasal s'entend distinctement pour les groupes graphiques, voyelles + n, soit : in – un – on – an ou en. Prononciations différentes du français contemporain, où la nasalisation a complètement disparu. Ces groupes de voyelles + n, sont aujourd'hui prononcées en langue française avec un seul son. C'est à dire comme de véritables voyelles.

### **Indication des noms de zones ou de lieux ou ont été relevés les mots du lexique.**

- a) Indication du nom d'une zone : 1) H. H. – Haut Hurepoix Central. Ces deux lettres, regroupent toutes les communes, de la rive gauche de la Seine, dans le département du Val-de-Marne (les communes de la rive droite, font partie de la Brie française), ainsi que les communes du sud du département des Hauts-de-Seine avec la ville de Meudon comme limite ouest.  
2) B – Bière. Cette indication regroupe toutes les communes de la région naturelle de la Bière, (nom donné au Moyen Âge à la forêt de Fontainebleau, ex. Chailly-en-Bière), dans le département de Seine-et-Marne sur la rive gauche de la Seine (les communes de la rive droite, relèvent de la Brie française).
- b) Indication du nom d'une commune, dans la zone du Haut Hurepoix Central. I/S : Ivry-sur-Seine – V/S : Vitry-sur-Seine  
C/R : Choisy-le-Roi – Bag : Bagneux – FaR : Fontenay-aux-Roses  
– Vil : Villejuif – OrL : Orly – Cla : Clamart – V/R : Villeneuve-le-Roi.

### **Observations.**

- a) - La (ou les) notation(s) de lieu(x), indique au lecteur, que le mot marqué a été relevé dans la commune ou dans la zone indiquée. Ce mot peut aussi être présent, dans plusieurs autres communes

du Haut Hurepoix ou de la Bière, voir peut-être dans tout le Hurepoix Central.

- b) - L'absence d'indication spécifique, indique que le mot a été relevé dans le - Bas Hurepoix Central, composé des parties des départements de : l'Essonne, pour les communes situées sur la rive gauche de la Seine (la rive droite, fait partie de la Brie française), ainsi que dans les communes du département des Yvelines appartenant au Pays du Hurepoix Central, qui sont situées au sud-est du département. De même que dans les communes, situées à l'est du département de l'Eure-et-Loir, appartenant historiquement au Pays du Hurepoix Central.
- c) - Les mots présentant des variantes phonétiques sont rangés les uns derrière les autres par ordre alphabétique à partir de la consonne ou de la voyelle initiale.
- d) - Les synonymes sont classés dans l'ordre alphabétique avec les indications de sens sur la première entrée dans l'ordre alphabétique. L'indication : synonyme de X, signifie voir le mot X pour les explications.

**Le parler du Hurepoix Central – Essai de lexique d'un parler rural de langue d'oïl dans le Pays du Hurepoix Central aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles.**

## LEXIQUE.

**La plante – les arbres - le sol - le travail – les outils – les travailleurs – les locaux – les plantes parasites – les animaux parasites – les fêtes et les comportements des hommes - les boissons.**

### A

**Abaisser** : v. Action d'accoler les marcottes de la vigne, sur un échelas, tendues presque horizontalement. H. H.

**Abanlieues** : n. f. pl. Espaces ruraux autour d'une ville – Territoires couverts par le commandement d'un « Ban », d'un village. H. H.

**Abreuve (l'tonneau s')** : loc. Gonflement des douves, d'un tonneau.  
**Abreuver** : v. Combuger - Action d'imbiber d'eau bouillante un tonneau - Pour resserrer les douves, en vue d'assurer son étanchéité.

**Acacher** : v. Presser – Appuyer.

**Ados** : n. m. Endos – Espace de terre sur lequel on a jeté celle qui a été retirée d'un rayon. H. H.

**Agana** : n. m. – **Agnote** –

**Ahoter (s')** : v. Embourber (s').

**Aigrot** : adj. Aigre – Acide.

**Aiguenote** : n. f. Poterie à trois pieds, de contenance de ½ litre à 5 litres, avec couvercle et une ou plusieurs anses, utilisée par les travailleurs ruraux pour faire réchauffer la soupe, lors des repas, dans les champs ou dans les vignes. H. H.

**Alambiqué** : n. m. Alambic.

**Alé** : adj. Fissuré par la sécheresse – Pour un tonneau.

**Âme (du persoé)** : n. f. Âme du pressoir – Rigole pratiquée, dans la base en bois d'un pressoir, servant à guider le jus, vers le cuvier placé au dessous. V/S.

**Arçonnage** : v. Action d'accoler les marcottes de la vigne, sur un échelas, en arc. H. H.

**Aréno** : adj. Sablonneux. H. H.

**Arion** : n. m. Grosse limace, rouge orangé. Nombreuses dans les vignes. V/S.

**Arpent** : n. m. Ancienne mesure de surface = 34,193 ares, toujours utilisée, malgré le système métrique officiel (à partir du 01/01/1840). H. H.

**Arsouille** : n. m. Ivrogne chronique.

**Atter** : v. Mesurer un terrain en marchant. H. H.

**Âye** : n. f. Age – Flèche de la charrue.

## B

**Bachoue** : n. f. Cuveau réalisé avec des douves en bois de châtaignier ou en osier, tressé serré. De 70 cm de hauteur, possédant une face plane et l'autre ovale. Plus étroit à la base qu'au sommet, d'une contenance de 30 à 35 litres où l'on écrasait les grappes de raisin, avec un pilon, avant de vider le tout dans les gueulebées. H. H.

**Bachout** : n. m. Bachot – Tonneau de 35 à 40 litres, ne possédant qu'un fond. Le bachot était muni de bretelles et d'une « grenouille ». Il servait aux vendangeurs pour le transport des grappes de raisin. A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, le « bachout » sera remplacé par la « bachoue ». H. H.

**Bague** : n. f. Anneau – De la charrue.

**Ban** : n. m. Assemblée – Conseil – Servant à fixer la date du début des vendanges, ou de prendre tout avis et obligations, touchant la vie de la commune. H. H.

**Bandée** : n. f. Equipe de vendangeurs. V/S.

**Banio** : n. m. Tombereau – Du gaulois Benna : Chariot à deux roues.

**Baquèt** : n. m. Baquet.

**Bardailler – Barrailier** : v. Tituber. H. H.

**Barelle** : n. f. Bareille – Tonneau d'environ 220 litres. V/S.

**Bari** : n. m. Baril – Tonneau de 1 à 30 litres.

**Barrailleux** : n. m. Personne qui marche en titubant.

**Bârre de travère** : n. f. Barre de la traverse – Placée entre les deux mancherons de la charrue.

**Bârre** : n. f. Barre – De la charrue.

**Barriquo** : n. f. Barrique – De l'occitan Barrica : tonneau de 120 à 200 litres.

**Barroar** : n. m. Tarière – Utilisée par les tonneliers, pour exécuter des trous lisses. V/S.

**Bassin** : n. m. Renoncule rampante – Plante parasite.

**Bêche** : n. f. Bêche.

**Berdache** : n. m. Piquette de vin, faite avec le marc après addition d'eau, en deuxième pression, et ajout de sucre.

**Béroète – Bouroète** : n. f. Brouette – qui a deux roues. 2) I/S.

**Bésau** : n. m. Rigole – Réalisée dans un champ, une vigne, afin de faciliter l'écoulement des eaux.

**Bësoche -Bèsوحة** : n. f. Pioche à deux dents, à un seul fer, plat en extrémité.

**Beurrée - Biture** : n. f. Ivresse. I/S.

**Beurtèlles** : n. f. Bretelles – Fixées sur un bachot. H. H.

**Billant** : n. m. Division du travail, entre les exécutants des vendanges – Coupage, ramassage, transport, pressage. H. H.

**Biller** : v. S'entraider pour accomplir un travail. H. H.

**Binète** : n. m. Binette (f). I/S.

**Bituré - Beurré** : adj. Ivre.

**Bleusir** : v. Moisir.

**Boate - Boèsson** : n. f. Boisson traditionnelle des salariés, des champs et des vignobles, très peu alcoolisée – Préparée généralement avec des pommes et parfois d'autres fruits. Obtenue après écrasement des fruits et mouillage avec de l'eau.

**Boèssonnière** : n. f. Personne chargée de préparer la « boèsson ».

**Boèver** : v. Boire.

**Bondas** : n. f. Bonde d'un tonneau – Du gaulois Bunda : Fond (trou au). H. H.

**Bondas** : n. m. Bouchon d'un tonneau. H. H.

**Bonnette** : n. f. Couvre-chef en toile, porté par les vigneron et les autres travailleurs de la terre, servant à éponger la sueur. La bonnette était aussi portée sous le chapeau. Bag.

**Borgnant** : adj. Se dit d'une plante, d'une bête ou d'un enfant qui ne profite pas.

**la Botte (ça)** : exp. Accumulation de boue ou d'herbes sur la charrue.

**Bottio** : n. m. Bottillon – Les vigneron confectionnaient des petites bottes de liens de seigle de 40 centimètres de longueur, pour attacher les sarments sur les échelas – Du Néerlandais Bote : Touffe de lin.

**Bouchon** : n. m. Arbuste, (ou poignée de paille entortillée) orné de rubans, servant d'enseigne. Le Bouchon était accroché au-dessus de la porte d'entrée d'un cabaret – Du vieux français Bousche : Fagot de bois. Lui-même du francique Bosk : Bois. V/S

**Bouchon** : n. m. Cabaret, où les travailleurs venaient boire et se restaurer – Son nom lui vient suite à un article d'une Ordonnance

Royale de 1680 « nul ne pourra tenir taverne sans faire déclaration, ni mettre bouchon ». V/S.

**Boudonnoar** : n. m. Bondonnière – Tarière utilisée par les tonneliers pour exécuter des trous coniques. V/S.

**Bouillasse** : n. f. Boue – Gadoue. I/S.

**Bouillir** : v. Fermenter – Pour le vin, de premier soutirage.

**Boulain** : n. m. Poulain – Outillage pour le déplacement des tonneaux, en forme d'échelle et à barreaux cintrés.

**Bouler** : v. Avoir les pieds pleins de boue.

**Bourdignon (visage)** : n. m. Couperose – Visage rougi par le soleil. H. H.

**Bourgeron** : n. m. Blouse de protection, avec une simple ouverture pour la tête, et des manches évasées, de couleur bleu foncé ou noire. H. H.

**Bourguignon (l')** : n. pr. Surnom donné au soleil dans le haut Hurepoix - En été aux heures chaudes de la journée, lors du travail dans les vignes, le soleil est orienté au sud-est du côté de la province de Bourgogne. H. H.

**Bourne** : n. f. Borne – Les bornes avaient en générale une hauteur de 60 centimètres. On les faisait dépasser du sol, de 25 à 30 centimètres. H. H. – Les bornes étaient réalisées en pierre ou en bois.

**Bourner** : v. Borner – Mettre en place des bornes, pour délimiter un terrain, une vigne. H. H.

**Bourré (cè)** : adj. Chargé de sarment (cep).

**Bousse** : n. f. Œil – Des sarments de vignes.

**Bride** : n. f. Coutrière - Fixation du coutre, sur l'âge de la charrue.

**Brin** : n. m. Provin - Sarment nu – Que l'on couche dans un trou de 50 cm de longueur et de 25 cm de profondeur, pour le faire provigner. Bag.

**Briole** : n. m. Petit vin rosé, de faible qualité. I/S.

**Briquet** : n. m. Sabre Briquet – Sabre court et recourbé de l'infanterie, qui était utilisé par les messiers, lors de la garde des vignes.

**Broc** : n. m. Gobelet. V/R.

**Bronche** : n. f. Fausset – Cheville de bois qui bouche un trou percé près de la bonde, pour donner de l'air au tonneau.

**Brûler** : v. Action de distiller le moût dans l'alambic, pour obtenir de l'eau de vie.

**Brûleux** : n. m. Distillateur ambulante – Bouilleur de cru.

## C

**Cagette** : n. f. Panier en osier, ou en planches de bois, pour transporter des raisins de table, ainsi que d'autres fruits et légumes (le mot est passé en français).

**Caillasses** : n. f. .pl. Pierres – Présentes dans les champs, les vignes – Rejetées sur les « murgers ». Le mot est passé en français en 1846, au sens de : petites pierres.

**Calimaçon** : n. m. Limaçon – Escargot des vignes.

**Cambuse** : n. f. Cabaret – Du Néerlandais Kombuis : Cuisine de navire.

**Canard** : n. m. Morceau de sucre trempé dans de l'alcool.

**Canèlle** : n. f. Robinet - D'un tonneau.

**Canillon** : n. m. Clé de fermeture du robinet d'un tonneau.

**Canon** : n. m. Synonyme de Âye.

**Canon** : n. m. Verre de vin – A l'origine, récipient en terre de 1/3 de litre de contenance. Les ouvriers agricoles recevaient cette quantité de vin pour leurs repas.

**Carabinée (muflée)** : adj. Forte (ivresse) – Avec un fort excès de vin

**Carnet** : n. m. Rigole – Fossé, en bordure d'un champ, d'une vigne. H. H.

**Casse-pommes** : n. m. Moulin à pommes, mécanique.

**Cè** : n. m. Cep – Pied de vigne.

**Cèrc** : n. m. Cercle – Au 19<sup>ème</sup> siècle les cercles pour les tonneaux étaient fabriqués généralement en bois de châtaigner et en bois de frêne pour ceux qui équipaient les cuves

**Châble** : n. m. Câble.

**Champetier** : n. m. Parcelle de terrain cultivée, vigne – céréales – légumes. V/S.

**Champorot (fare)** : n. m. Vin versé, dans le fond d'une assiette de soupe – Probablement, de l'occitan Chabrot : même sens.

**Chantau** : n. m. Gros pain, ou grosse brioche, bénit par le prêtre, lors de la fête des vigneron, et offert par morceaux aux membres de la confrérie – Du vieux français Chantel : Morceau. Orl.

**Chantau** : n. m. Petite douve placée de chaque côté du fond d'un tonneau – Du vieux français chantel : côté.

**Chantier** : n. m. Bordure – Construite en pavés de grès, dans les celliers où étaient disposés les tonneaux à hauteur d'homme.

**Chaou** : n. m. Nom du vin. Vin de Villejuif. Vil.

**Chardron** : n. m. Chardon – Plante nuisible. H. H.

**Charnier** : n. m. Echalas – Synonyme de Pèssau.

**Charretier** : n. m. Celui qui conduit la charrue.

**Chèvre** : n. f. Trépied – Muni d'une poulie et d'un treuil, utilisé pour arracher à l'aide d'une chaîne ou d'un câble, les ceps de vigne improductifs.

**Chôrrue – Chérrue** : n. f. Charrue.

**Chôrrue vigneronne** : n. f. Charrue vigneronne - Troisième genre – Equipée de deux roues, une grande dans le fond de la raie, une petite au dessus.

**Chôrrue vigneronne** : n. f. Charrue vigneronne - Deuxième genre – Servant à dégager les sarments, sans avant-train, à deux mancherons et versoir en bois, côté à droite.

**Chôrrue vigneronne** : n. f. Charrue vigneronne - Premier genre - De faible largeur, avec une seule roue à l'avant.

**Chousse** : n. f. Souche – Pied de vigne.

**Chuille** : n. f. Cheville – Régulateur de profondeur, du labour. I/S.

**Cide** : n. m. Cidre – Mélangé avec de l'eau.

**Cisio** : n. m. Ciseau – Sécateur.

**Cite** : n. m. Cidre.

**Claie** : n. f. Moisissure des grains de raisin.

**Clavette** : n. f. Broche – De la charrue – Elle sert à régler la largeur de la raie, en calant l'âge de la charrue sur la hausse.

**Cléyau** : n. m. Panneau mobile à l'arrière d'un tombereau.

**Clichét** : n. m. Cliquet.

**Closio – Closau** : n. m. Enclos – Terrain entouré par une clôture (mur, haie, barrière), et particulièrement les vignes – 2) Orl.

**Contresèp** : n. m. Cep - De la charrue.

**Coquericot - Côt** : n. m. Coquelicot - Plante nuisible. 1) H. H.

**Corne** : n. f. Extrémité d'un bois, d'un champ, d'une vigne.

**Couchage** : n. m. Action d'allonger une marcotte au fond d'un trou et de la maintenir par des crochets ou dans un pot, afin de pratiquer un provignage (ou marcottage).

**Coulombe** : n. f. Colombe - Gros rabot de tonnelier, d'environ 1,20 mètre de longueur, monté sur deux ou trois pieds, avec un fer incliné à 45°, utilisé principalement pour tailler les douves des tonneaux. V/S.

**Coulotte** : n. f. Goulotte - Trou du pressoir.

**Coupeux** : n. m. Coupeur - Celui qui est chargé de couper les grappes de raisin.

**Courson (planter en)** : exp. Plantation perpendiculaire, ou en biais, de rangs plus courts, par rapport aux rangées, plantées longitudinalement, dans un terrain, de surface irrégulière. H. H.

**Coursonnes (fare dée)** : exp - Taille demi courte, de la vigne, à « quatre yeux » - De l'ancien français **Corsier** : v. Raccourcir. H. H.

**Court-bois (en)** : expression Taille courte de la vigne, à « deux yeux ».

**Coutau** : n. m. Coteau - Terrain incliné, où l'on plante principalement de la vigne, dans le but de faciliter l'ensoleillement. H. H.

**Coute** : n. m. Coutre.

**Couturière** : n. f. Carabe doré - Coléoptère carnivore, nombreux dans les vignes, où ils chassent les limaces, les vers et les escargots.

**Crapaud** : n. m. Gourde en grès - Servant à contenir de l'eau ou du vin, d'une contenance de 1,5 litre à 6 litres. H. H.

**Crapautin** : n. m. Petit crapaud - Petite gourde en grès.

**Crochèt** : n. m. Crochet à fumier, à long manche.

**Crouler** : v. Secouer - Un pommier, un prunier.

**Croussio** : n. m. Couvercle.

**Cueuille** : n. f. Cueillette. H. H.

**Cueuiller - Cuèillir - Cuéillir** : v. Cueillir. 1) H. H.

**Curoè** : n. m. Curette - Servait pour nettoyer le soc de la charrue - La curette était en fer, avec un manche en bois de 0,50 centimètres à 1 mètre de longueur.

**Cuvio** : n. m. Cuvier - Grand baquet où l'on foulait le raisin. H. H.

## D

- Dampi** : n. m. Limite – Entre deux champs ou deux vignes.
- Dardéller - Dardailier** : v. synonyme de Bardailier.
- Dardélleux** : n. m. Synonyme de Barrailleux.
- Défoncé** : adj. Ouvert en haut – Pour un tonneau.
- Défoncée (tarre)** : adj. Sol d'une vigne, profondément retournée, qui a été purgée des mauvaises herbes et de leurs racines profondes.
- Dégouliner** : v. Ruisseler. I/S.
- Déhotter** : v. Sortir, d'une période à problèmes (voir enhotter). H. H.
- Demi-mui** : n. m. Tonneau – D'une contenance de 550 litres environ.
- Demi-pièce** : n. f. Tonneau – De 110 à 130 litres.
- Déroquer** : v. Défricher un terrain en vue de planter, des vignes, des céréales etc.
- Doalles – Doèlles** : n. f.
- Dominique** : n. pr. Surnom affectueux donné au soleil, par les travailleurs de la terre, et en particulier par les vigneron. H. H.
- Donner ben** : expression. Bon rendement.
- Donner de l'étrampe** : expression. Synonyme de – Donner de la pique.
- Donner de la pique** : expression. Labourer plus profond.
- Douves** – Planches de bois, qui constituent le corps d'un tonneau.
- Dugay** : n. pr. Nom de la marque d'un outillage en fer, utilisé pour enfoncer les échelas.
- Durgeon** : n. m. Drugeon – Pousse inutile de la vigne, à l'aisselle des feuilles. H. H.

## E

- Ebouquetage** : n. m. Ebougeonnage - Action d'ébouqueter. H. H.
- Ebouqueter** : v. Ebougeonner - Enlever les pousses inutiles, des sarments d'une vigne, à l'aisselle des feuilles. H. H.
- Eccoler** : v. Accoler. H. H.

**Eccolage** : n. m. Accolage – Unir fortement les brins longs d'une vigne, sur un échalas, à l'aide de liens. H. H.

**Ecrivain** : n. m. Eumolphe – Eulmolphus vitis – Coléoptère parasite de la vigne. V/S.

**Edurgeonner** : v. Synonymes d'ébouqueter – Enlever les durgeons. H. H.

**Epées** : n. f. pl. Poutres en bois, au nombre de 3 ou 4, d'une longueur de 2,30 mètres environ, placées dans le sens du « mouton » - Placées en 1<sup>ère</sup> position, pour le pressage du marc, dans le pressoir. V/S.

**Eclayer** : v. Dessécher – S'emploie en parlant des tonneaux.

**Enhotter** : v. Avoir des ennuis, « plein sa hotte » - Expression de vigneron. H. H.

**Entonner** : v. Mettre le moût du raisin ou de pommes, dans un tonneau – Pour faire le vin ou le cidre.

**Epluchage** : v. Action d'enlever les grains de raisin abîmés.

**Essette** : n. f. Outil de tonnelier – A tête ronde d'un côté, tranchant de l'autre. V/S.

**Evérage** : v. Action de détruire les vers, dans les grappes de raisin.

**Enfoncer** : v. Mettre un couvercle, à un tonneau.

**Echardonnette** : n. f.

**Echardônoère** : n. m. Echardonnoir.

**Echardronner** : v. Echardonner - Enlever les chardons. H. H.

**Èpave - Epôve** : n. f. Epart – Barre d'attelage, en fer.

**Eslé** : n. m. Essieu – D'une roue.

**Etornière** : n. f. Extrémité non cultivée d'un champ ou d'une vigne, où tourne la charrue ou le tracteur.

**Etrampe** : n. f. Profondeur du labour.

**Etrampoar** : n. m. Système, servant à donner de l'étrampe.

**Eurtan** : n. m. Gros rocher – Dans un champ, une vigne, impossible à déplacer par un seul homme.

**Essuyer** : v. Assécher – S'applique à une terre qui sèche très vite.

**Evério - Evrïo** : adj. Terre « froide » où l'eau séjourne, difficile à cultiver.

**Eveux - Evreux** : adj. Terrain argileux humide où l'eau stagne.

## F

**Faucillon** : n. m. Petite faucille dentée. Bag.

**Fèille** : n. f. Feuille.

**Fèrmenter** : v. Fermenter.

**Feuillète** : n. f. Futaille – Tonneau de 55 à 140 litres – A l'origine mesure de contenance, dite de Paris, pour les liquides, sous l'Ancien Régime, de 135 litres, soit  $\frac{1}{2}$  muid – Plus tard le contenant a pris le nom du contenu, sans relation de quantité réelle de liquide. V/S.

**Fichage** : n. m. Ficher - Action de planter les échelas. Bag.

**Fien - Fian** : n. m. Fumier.

**Flâcher** : v. Sortir avec force – Pour un liquide. B.

**Flain** : n. m. Panier. Orl.

**Fleurir** . v. Sécher – Pour la terre.

**Fleurs (lée)** : n. f. pl. Lie – Résidus, qui se forme, dans le vin, au fond d'un tonneau.

**Forcios** : n.m.pl. Etauçons – Arcs-boutants, de la charpente d'une charrue.

**Forière** : n. f. Partie extérieure d'un champ, d'une vigne, restant non cultivée.

**Foudre** : n. m. Tonneau de 500 à 600 litres – De l'allemand Fuder : Nom d'un gros tonneau.

**Fouillerie – Foulerie** : n. f. Locaux, où se pratiquait le foulage du raisin. Orl.

**Fouloère** : n. f. Machine à 1 ou 2 cylindres, servant à fouler le raisin. H. H.

**Fraivide** : adj. Fraîchement vidé - Pour un tonneau. Bag

**Frèyon** : n. m. Frayon - Partie plate et verticale du soc - Qui fraie la raie du labour.

**Friche** : n. m. Herbe « sauvage », en opposition avec Harbe : Herbe « cultivée », des prés.

**Fromagée** : n. f. Mélange de fromage « bleu » et de poivre, arrosé de cidre, de vin blanc ou d'eau de vie. Placé dans un pot et recouvert. Mis après fermeture du pot, à fermenter de 5 jours à un mois.

**Fucio – Foucio** : n. m. Petit échelas. H. H.

**Furet** : n. pr. Nom de la marque du pulvérisateur, servant à badigeonner du soufre mouillé sur les grappes de raisin, pour les protéger de la maladie de l'oïdium. Bag.

**Futio** : n. m. Petit fût - De 25 à 30 litres, synonyme de Bari – Du latin *futis* : *pieu*. Fût d'arbre.

## G

**Gâble** : n. m. Jable – Rainure dans les douves des tonneaux, afin d'emboîter le fond – Du gaulois Gabalos : Fourche – Ecartement. V/S.

**Gabloase** : n. f. Jabloir (n.m) – Outil à lame mince, utilisé pour exécuter les jables des tonneaux. V/S.

**Gâtine** : n. f. Lieu en friche, où la vigne est retournée à l'état sauvage, ou lieu qui était autrefois, planté de vignes.

**Gavion – Gavio** : n. m. Gosier. H. H.

**Gègneuve** : n. m. Genévrier.

**Gènèvrètte** : n. f. Baie du genévrier – Les baies du genévrier étaient mises à bouillir dans de l'eau, qui servait ensuite, à rincer les tonneaux.

**Giglar** : adj. Qualifie un vin léger, un peu dur. H.H.

**Giglée** : n. f. Giclée.

**Gigler** : v. Synonyme de flâcher. H. H.

**Glappe** : adj. Collante (terre).

**Glatéron – Glèteron** : n. m. Laiteron des champs – *Sonchus arvensis* - Plante parasite. H. H.

**Glatte** : adj. Forte et glissante (terre).

**Glau** : adj. Collant (sol).

**Glée** : n. f. Glaise.

**Glètte** : n. m. Glaiseux, et glissant (sol).

**Gniolle** : n. f. Niôle – Eau de vie. I/S.

**Gobeline – Gobine** : n. f. Banquet de fin des vendanges.

**Godaille (fare)** : expression Consommer de la soupe de pot-au-feu, arrosée, d'un demi verre de vin.

**Gorgeon** : n. m. Petite quantité de liquide, (vin – eau de vie), offerte par le vigneron, en dégustation, pour favoriser la vente du produit. H. H.

**Goule** : n. f. Gorge.

**Goulèyant** : adj. Qui se boit facilement – Avec plaisir – Qui descend bien dans la « goule ». Le mot est passé au français. I/S.

**Goute (la)** : n. f. Eau de vie. I/S.

**Goute (prende la)** expression. Action de goûter en petites quantités, un liquide (vin – eau de vie), chez un vigneron. H. H.

**Goûter** : n. m. Goûter – Collation prise par les travailleurs ruraux, entre le dîner et le souper, généralement avec du pain, des fruits, du fromage, de la soupe, du vin, afin de renouveler leurs forces. Aujourd'hui, le mot est passé au français, surtout dans le sens de : collation pour les enfants aux sorties des écoles. H. H.

**Gouttonner** : v. Boire de l'alcool – De Goutte : Eau de vie.

**Grappilleux** : n. m. Grappilleur – Celui qui ramasse les grappes de raisin oubliées, par les vendangeurs - Synonyme de râfleux – Vèrdilleux.

**Grasse (tarre)** : n. f. Argileuse (terre) – Du gaulois Glisso : Argile.

**Gravèle** : n. f. Synonyme de Fleurs (de vin ou du cidre).

**Grenouille** : n. f. Forme tressée, en osier, que l'on adapte sur un bachout, afin de vider plus facilement, le contenu des paniers des ramasseurs de raisin.

**Gribouri** : n. m. Cryptocéphalus vitis – Insecte nuisible de la vigne. V/S.

**Griffe** : n. f. Fourche à fumier, munie de quatre dents, à manche court.

**Grise (la)** : n. f. Oïdium – Incinula necator Maladie de la vigne causée par un champignon. Bag.

**Grès – Gröins – Groux – Grôs** : n.m.pl **Grètes - Guéroettes** : n.f. pl. Graveleux – Graveleuses – Terres où se plaît généralement la vigne – Du gaulois Grana : Gravier. H. H – 5) V/S.

**Grosèiller** : n. m. Groseillier – Il était de tradition de planter des groseilliers de type « épineux » dans les vignes, ceux-ci donnaient la

variété dite groseille à maquereau, particulièrement appréciée pour désaltérer les travailleurs de la vigne, pendant les grosses chaleurs. -

**Gruger** : v. Ecraser – Les pommes.

**Gruger** : v. Pomper la sève de la vigne, ou d'un arbre, pour un insecte nuisible, un parasite. H. H.

**Gueulebée - Guëlebée** : n. f. Cuve charretière – Réalisée avec un tonneau de 225 litres, comportant un seul fond – Utilisée pour le transport des grappes de raisins. H. H - 2) I/S.

**Gueulée** : n. f. Goulée.

**Guillot** : n. m. Lombric – Ver de terre.

**Guinguet** : n. m. Ginguet – Mauvais vin rouge ou blanc, vendu à faible prix dans les cabarets, où venaient se restaurer les travailleurs – Du moyen français Ginguer : Pétiller. I/S.

**Guinguette** : n. f. Cabaret, où les exploitants ne payaient pas la taxe d'octroi sur le vin. Placée hors la zone de la douane intérieure de Paris.

## H

**Harboland – Harbland – Heurbland** : n. pr. Hermeland (Saint) – Saint Patron de Bagneux, ville du Haut Hurepoix de vieille tradition viticole. H. H.

**Harse** : n. f. Herse. H. H.

**Harsillon** : n. f. Petite herse métallique.

**Hâti** : adj. Hâtif – Précoce.

**Heursin - Horsin** : n. m. Ouvrier agricole, venu du dehors de la région, pour les vendanges, les moissons. 2) Orl. Le mot a aussi été appliqué pour nommer les sédentaires originaires d'une autre région.

**Hoappe** : n. f. Houe, pour labourer les vignes à la main, munie de 2 – 3 ou 4 dents très larges. Elle permet l'exécution de labour, 1<sup>er</sup> dit « haut le pied », 2<sup>ème</sup> dit « de rayonnage », 3<sup>ème</sup> dit « de défonçage » - Du francique Hauwa. Pal.

**Höer** : v. Action d'utiliser la houe. H. H.

**Hotterau** : n. m. Hotte - En osier serré. V/R.

**Hotteux** : n. m. Vendangeur, qui transporte les raisins dans une hotte. H. H.

**Hoyau** : n. m. Pioche à un seul fer, plat en extrémité de faible largeur.

## I

**Ian – Iyin** : n. m. Lien – Pour attacher les sarments. Ils étaient fabriqués en paille de seigle ou d'avoine.

**Ier** : v. ier. H. H.

**Ier la vègne** : loc. Lier les sarments d'un pied de vigne sur les fils ou les échelas.

**Io** : n. f. Eau. H. H.

**Io de vie** : n. f. Eau de vie. H. H.

## J

**Jale** : n. f. Baquet – Qui reçoit le vin de soutirage, à la cuve, ou à la goulotte du pressoir. H. H.

**Jauger** : v. Faire un sillon au pied des ceps de vigne, pour les fumer.

**Javèlle** : n. f. Petite botte de sarments, placée à l'entrée de la cannelle, dans la cuve, bloquée par une pierre pour tamiser les pépins de raisins. H. H.

## L

**Lacéron – Latéron – Laseron - Laiseron** : n. m. Laiteron – Plante parasite – Synonyme de Glatéron. H. H.

**Lande** : n. f. Friche – Terre non cultivée – Du gaulois Landā : Terrain inhabité.

**Lare – Lâ** : n. f. Renouée – Plante parasite. 1) Orl.

**Larmillon** : n. m. Gorgée de liquide. H. H.

**Légno** : n. m. Petit liseron – Plante parasite.

**Lian** : n. m. Synonyme de Ian.

**Lichailer** : v. Aimer boire. H. H.

**Licheux** : n. m. Buveur – Celui qui aime bien boire, parfois plus que de raison.

**Licoche - Loche** : n. f. Limace – Nom général – Le nom de « loche », est donné à la limace grise en français. H. H.

**Lifet** : n. m. Insecte parasite, de la grosseur d'un grain de blé, qui détruit les jeunes pousses des arbres et des vignes.

**Liqueureux** : adj. liquoreux. H. H.

**Liseré** : n. m. Grand liseron des champs – Plante parasite. H. H.

**Lite** : n. m. Litre. I/S.

**Loée (la)** : n. f. Réunion à dates fixes, des travailleurs salariés, (de maison agricole ou de l'artisanat), en recherche d'emploi, permanent ou saisonnier.

## M

**Macher (le bois)** : v. Ecraser - Le bois d'un sarment, lors de la coupe à l'aide d'un sécateur. Bag.

**Maillon** : n. m. Lien avec son nœud, pour attacher les sarments sur un échelas. Bag.

**Manchèrio** : n. m. Mancheron – D'une charrue. H. H.

**Maquèrio** : n. m. Groseille à maquereau.

**Mar (l')** : n. m. Eau de vie. I/S.

**Mârc** : n. m. Marc – Résidu des fruits pressés, raisins, pommes.

**Mareux** : n. m. Personne qui tranche le marc de première pression et qui exécute le pressurage de deuxième pression. Bag.

**Margottage** : n. m. Marcottage.

**Margotte - Margottin** : n. m. Provin – Marcotte.

**Margotter** : v. Marcotter - Provigner

**Mélé-casse** : n. m. Eau de vie, mêlée avec du cassis. I/S.

**Mêler** : v. Commencer à mûrir – Pour le raisin.

**Mellier blanc** : n. pr. Cépage cultivé dans le haut Hurepoix – Mélier, en Seine-et-Marne. V/S.

**Menuse** : n. f. Plant porte greffe de la vigne, qui est trop menu pour pouvoir être greffé dans l'année de son enlèvement, du pied mère. H. H.

**Mère à Vinaigre** : n. f. Mère du vinaigre – De vin ou de cidre.

**Mère-goutte** : n. f. Vin de soutirage, tiré de la cuve de fermentation. H. H.

**Messier** : n. m. Garde armé d'un sabre ou d'une hallebarde, chargé de la surveillance des vignes. Les messiers étaient nommés par le « Ban » des vendanges. V/S.

**Meu(se)** : adj. Mûr(e).

**Meunier noir** : n. pr. Cépage cultivé dans le haut Hurepoix – Pinot noir de Bourgogne. V/S.

**Mildiou** : n. m. Mildew – Maladie causée par le *Plasmopora Viticola* : Champignon parasite de la vigne, d'origine américaine.

**Moaron – Moron** : n. m. Mouron – Plante parasite. H. H.

**Morillon blanc** : n. pr. Cépage cultivé dans le haut Hurepoix – Plant de Chablis. V/S.

**Morillon noir** : n. pr. Cépage cultivé dans le haut Hurepoix. V/S.

**Muflée** : n. f. Ivresse. I/S.

**Mui (demi)** : n. m. Tonneau de 400 à 850 litres environ, soit 2 pièces et demie.

**Mui** : n. m. Muid – tonneau de 1000 litres environ – Du latin *modius* : mesure – A l'origine, mesure de contenance, dite de Paris, pour les liquides, sous l'Ancien Régime, de 268 litres, soit 2 feuilletes. Plus tard le contenant, a pris le nom du contenu, sans relation de quantité réelle de liquide.

**Murger – Mèrger – Moèrger – Meurger** : n. m. Tas – Constitué par les pierres ramassées dans les vignes, et les champs, amassées au bout des terrains cultivés. 1) V/S.

**Muscadet blanc** : n. pr. Cépage cultivé dans le haut Hurepoix – Melon de la Côte d'Or. V/S.

## N

**Nife - Nite** : adj. Net – Clair – Pur – S'applique à l'eau de vie qui sort de l'alambic. H. H.

**Noar d'Espagne** : n. pr. Cépage utilisé, pour la production de vin « teinturier », afin de teinter, les autres vins rouges peu colorés. V/S.

**Noarot** : n. m. Pinot noir – Raisin originaire de Bourgogne.

**Nombre** : n. m. Ensemble de 12 liens.

## O

**Œilleton** : n. m. Rejet - Sortant d'une souche

**Orti** : n. m. Ortie (f) - Plante parasite. H. H.

## P

**Panne** : n. f. Côté plat d'une serfouette – Ou d'un soc de charrue.

**Passe-cordio** : n. m. Porte-guide – De la charrue.

**Paule** : n. f. Meuble – Terre ameublie. B.

**Perche** : n. f. Ancienne mesure de surface = 0,42 ares, toujours utilisée, malgré le système métrique officiel. H. H.

**Percoraille - Persoraille** : n. f. passage des raisins au pressoir.

**Persoé - Pèrsoè - Prèsoèr** : n. m. Pressoir. 1) H. H.

**Persoérage** : n. m. Pressurage. H. H.

**Persoérier - Pèrsoèier** : n. m. Pressureur - Personne chargée du pressoir. 1) H. H.

**Persuraille** : n. f. Synonyme de Gobeline.

**Pèssau** : n. m. Echalas, taillé dans du peuplier du chêne ou du châtaignier. H. H.

**Petit-cite** : n. m. Piquette de cidre - Cidre de deuxième pression - Réalisé avec ajout d'eau et de sucre.

**Piarre** : n. f. Pierre. H. H.

**Pièce** : n. f. Tonneau de 200 à 230 litres.

**Pièce (demi)** : n. f. Tonneau de 110 litres environ.

**Pied-cormier** : n. m. Souche d'un arbre de 0,80 mètre de longueur environ, après élimination des racines, utilisée comme borne, pour les champs, les vignes.

**Pilasses** : n. f. Gros madriers, posés à plat, en deux rangées, utilisés pour isoler les tonneaux du sol, dans certaines communes.

**Pimontoè** : n. m. - **Pièmontoare** : n. f. Piémontaise – Pic pioche - Outil de vigneron, présentant un pic d'un côté, un tranchant de l'autre. 2) V/S.

**Pincer** : v. Pincement (ou pinçage) – Suppression des bourgeons sur les sarments. Bag.

**Pio** : n. f. Peau. H. H.

**Piqué moins creux** : expression. Labourage moins profond.

**Plant franc de pied** : n. m. Pied de vigne, non greffé.

**Plante** : n. f. Terrain de jeunes vignes, entrant en rapport. V/S.

**Pleurer** : v. Couler – Pour la sève d'une vigne, après la coupe du mois de mars. Bag.

**Pluvèt – Pèlvèt** : n. m. – **Puètte** : n. f. Synonyme de Bronche.

**Poaré** : n. m. Alcool fait après distillation de marc de pommes – Boisson faite avec le jus de poire en français.

**Pognée - Poègnée** : n. f. Poignée. 1) H. H.

**Poncio** : n. m. Synonyme de : coquericot.

**Prèsoarier – Pèrsoèrier – Pèrsoèier** : n. m. Pressureur ambulant.

**Prèssurer** : v. Pressurer – Action d'écraser les raisins dans le pressoir.

**Prouvin** : n. m. Provin – Sarment de vigne que l'ont couche en terre, pour obtenir de nouvelles souches, par marcottage.

**Pur-jus (l')** : n. m. Cidre de première pression.

## Q

**Qrètau** : n. m. Tréteau – Ensemble de planches et de madriers, utilisés, pour soutenir les tonneaux, dans certaines communes.

**Quapio** : n. f. Motte de terre durcie.

**Quarte** : n. m. Tonneau de 110 litres environ – Synonyme de demi-pièce.

**Quarto – Quar - Quartro** : n. m. Tonneau de 25 à 55 litres.

## R

**Rabour** : v. Labour – Façon – Travail du sol dans les vignes. Premièrement en mars, deuxièmement en mai.

**Rabourer moins creux** : exp. Labourer moins profond – Synonyme de : Piqué moins creux.

**Rabourer** : v. Labourer. H. H.

**Raboureux de vègnes** : n. m. Laboureur de vignes – Ouvrier agricole, employé dans la viticulture. Orl.

**Raboureux** : n. m. Laboureur. H. H.

**Rachée** : n. f. Groupe de rejets, qui repoussent, sur la même souche.

**Range** : n. f. Rangée. V/S.

**Raciner** : v. Enraciner – Faire prendre les racines.

**Raclète** : n. f. Binette – Outil à un seul fer plat en bout et à longue douille, servant à enlever les mauvaises herbes.

**Raffiler** : v. Affiler – Redonner du fil à une partie tranchante d'un outil.

**Rafilure** : n. f. Supplément, de vin, dans un repas.

**Râfle – Râppe** : n.f. Grappe de raisin – De l'allemand : *rappe*. H. H.

**Rafler** : v. Grappiller – Recueillir les grappes oubliées par les vendangeurs. H. H.

**Ragrèiller** : v. Rhabiller – Réparer. **Rive** : n. f. Partie longue d'une vigne. V/S.

**Raille** : n. f. Raie.

**Raillon** : n. m. Sillon - Créé de part et d'autre d'une rangée de ceps par retroussage et où l'on place la fumure.

**Randosser** : v. Enlever la terre de l'endos pour recouvrir la fumure, placée dans le « rayon », aux pieds des ceps.

**Râpé** : n. m. Boisson obtenue, avec le marc du pressoir, et éventuellement les verjues, récupérées après la vendange, avec addition d'eau et filtrage.

**Rayon** : n. m. Ensemble de deux rangées de vignes - Espacées de 0,45 mètre environ l'une de l'autre et séparées de l'autre rayon par environ 1 mètre (voir sillon). Bag.

**Rebouillir – Repiocher** : v. Action permettant d'obtenir du Râpé, ou du Berdache.

**Recochi** : n. m. Marcotte – Synonyme de : Margotte.

**Recoulage - Rouleret** : n. m. Action de recouler. H. H.

**Recouler – Recoucher** : v. Provignage – Mettre un cep en long sous la terre, en vue d'obtenir des marcottes. H. H.

**Régaliser** : v. Ouiller – Egaliser – Mettre à niveau maximum, le vin d'un tonneau, afin d'empêcher l'oxydation du vin par contact de l'air, suite à son évaporation ou à son absorption par les douves du tonneau.

**Regarnir (ranges à)** : loc. Emplacements dans les rangées de ceps où il manque des ceps. V/S.

**Résin** : n. m. Raisin.

**Réssuir** : v. Sécher – Synonyme de : fleurir.

**Retroussage** : n. m. Dégagement à la binette ou à la houe, du pied des ceps, en relevant la terre en endos, rang par rang. H. H.

**Rigoulade (boire à la)** : n. f. Régalade (boire à la). H. H.

**Rigoulot** : n. m. Orifice d'une bouteille. I/S.

**Roëlle** : n. f. Roue.

**Rograguer** : v. Rogner – Mettre les sarments de la vigne lors d'une coupe, à même hauteur. Bag.

**Rouget** : n. m. Aoûtats – Larve du trombidion – Insecte parasite de la vigne. H. H.

**Rouler** : v. Planter – Des sarments dans des fosses, de manière irrégulière, pour assurer des provignages.

## S

**Sâcler** : v. Sarcler - Enlever les mauvaises herbes parasites. H. H.

**Sâclète** : n. f. Sarclette. H. H.

**Sâcleux** : n. m. Sarcloir. H. H.

**Sai** : n. m. Chai – Pièce destinée, à la vinification du vin – Du gaulois Caio : Même sens.

**Sarfoëtte - Sèrfoatte** : n. f. Serfouette de vigneron – Outil pour le labour léger à la main – Deux genres : le premier, ayant un taillant court et plat, d'un côté et taillant pointu, de l'autre, le deuxième, ayant

de même un taillant court et plat, et de l'autre, deux dents pointues. 1) V/S.

**Sarpe** : n. f. Serpe.

**Sarpette** : n. f. Serpette.

**Sayon** : n. m. Surface d'une vigne dont les ceps sont plantés de manière irrégulière. H. H.

**Sèlette** : n. f. Hausse – Barre de bois sur laquelle repose l'âge de la charrue, et qui est reliée au têtard par les deux montants.

**Sèrcotte** : n. f. Marcotte – Synonyme de Margotte.

**Sèrer** : v. Cueillir les pommes.

**Sèrment** : n. m. Sarment de vigne. H. H.

**Sermenteux** : adj. S'applique pour désigner un plan de vigne, poussant plus en bois qu'en fruits. H. H.

**Sérolle** : n. f. Laiteron – Synonyme de : Glaiteron – Plante parasite.

**Sillon** : n. m. Espace – d'un mètre environ, entre les deux rangées de vignes de deux rayons.

**Sinat** : n. m. Grenier de la ferme où l'on entassait la paille, ou les pieds de vignes. Orl.

**Sio** : n. m. Seau – En bois.

**Siyer – Sèyer** : v. Couper. 1) V/S.

**Socle** : n. m. Soc de charrue.

**Soèf – Soé - Soéf** : n. f. Soif. 1) H. H.

**Sop** : n. m. Synonyme de : Cè. B.

**Sorière** : n. f. Læss – Limon très fertile, de couleur jaune. H. H.

**Soulard - Soulaud** : n. m. Ivrogne. 2) I/S.

**Sourcio** : n. m. Echalas court et trapu. H. H.

**Suc** : n. m. Sucre.

**Sulfateuse** : n. f. Pulvérisateur – Utilisé pour les traitements de la vigne.

**Surieux** : n. m. Bourgeon gourmand, enlevé de la vigne. H. H.

## T

**Tabé (du persoé)** : n. f. Table (du pressoir). H. H.

**Talon** : n. m. Sep – De la charrue.

**Tarre** : n. f. Terre.

**Tasse à essai** : n. f. Taste-vin – Petite écuelle en métal, utilisée pour les dégustations. I/S.

**Tchuroè** : n. m. Synonyme de Curoè.

**Tègne** : n. f. Bardane – Plante parasite. V/S.

**Teigne de la vègne** : n. f. Chenille, du Cochylis : Papillon de nuit, qui attaque les grappes de la vigne.

**Téille en trèille (la)** : expression. Taille en treille – Coupe de la vigne « bois coupé long ».

**Tèrouge** : n. f. Argile – De terre rouge, couleur de l'argile.

**Tiche** : n. f. Tige.

**Tirer** : v. Contenir – Pour une cuve. Bag.

**Tonne** : n. m. Synonyme de Baquèt.

**Topette (fare)** : n. f. Trinquer - Lors d'un banquet.

**Tornière - Torgnière** : n. f. Chaintre – Pièce de terre laissée en friche, où tourne la charrue ou le tracteur.

**Tournée** : n. f. Pic double – Utilisé, pour arracher les grosses pierres.

**Tourner** : v. Prendre de la couleur en mûrissant - Pour le raisin. Bag.

**Traçoèr** : n. m. Traçoir – Taillant pointu d'une serfouette.

**Traîne** : n. f. Traîneau – Utilisé, pour déplacer une charrue, en le plaçant sous le versoir.

**Travailler** : v. Fermenter – Pour le vin. Bag.

**Treu leu leu (la Saint)** : n. pr. Queue leu leu (la Saint) – Fête de la Saint Vincent, patron des vigneron – Nom donné en raison du déplacement en files des participants. Généralement, le matin de la Saint Vincent chaque 22 janvier, après consommation d'un vin chaud devant le domicile de l'ancien président de la confrérie, appelé le « Bâtonnier », suite à la remise d'un bâton sculpté, insigne de sa charge, les membres de la confrérie partaient en procession vers l'église du village. Venait en tête la bannière de la confrérie, portée par

le Bâtonnier « prenant » (nouveau), suivi par le Bâtonnier « sortant », tenant en mains le bâton de la confrérie, Venaient ensuite les porteurs d'un tonneau de vin, ainsi que les porteurs du chanteau (pains ou brioches), et pour finir les porteurs de la statue du Saint, laquelle précédait la foule des autres membres de la confrérie, ainsi que leurs familles et amis. Dans l'église se déroulait une courte cérémonie, avec bénédiction du vin et du pain, par le prêtre de la paroisse, et l'exécution par les participants de chants religieux. Le vin et le pain bénis étaient ensuite offerts, à l'ensemble des membres de la procession. L'après-midi était consacré aux visites chez les différents vigneronns de la commune, et à la dégustation du vin nouveau. La journée s'achevait par un repas convivial, en soirée. H. H.

**Trou Bacchus** : n. m. Trou creusé dans le sol, avec un mur maçonné de forme circulaire - Servant à entreposer les bouteilles de la dernière vendange, sur des lits de paille et de terre, par couches successives, et fermé par une dalle.

**Trouchet** : n. m. Trochet – Gros billot de bois qui est monté sur trois pieds - Utilisé par les tonneliers, pour doler les douves.

**Tuèt** : n. m. Synonyme de Bronche.

## V

**Vaugrenage** : n. m. Millerandage – Arrêt du développement des grains de raisin.

**Végéter** : v. Croître – Grandir pour les plantes.

**Vègne** : n. f. Vigne.

**Vendanger (le)** : n. m. Meunier précoce.

**Vendangeux** : n. m. Vendangeur.

**Vente au cache-pot** : loc. Vente de vin sans acquitter la taxe au fisc.

**Ver blanc** : n. m. Chenille du Pyrale – *Sparganothis pilleriana* – Papillon de nuit qui attaque les feuilles de la vigne.

**Ver rouge** : n. m. Synonyme de : Teigne de la vigne.

**Verdaille (la)** : n. f. Grappes de raisin non vendangées.

**Vèrdailler** : v. Synonyme de Râfler.

**Verdillions (lé)** : n. m. pl. Verjues (les) – Grappes de raisin, non arrivées à maturité, restées vertes.

- Vërsoèr** : n. m. Versoir – D'une charrue.
- Vin au suc** : n. m. Synonyme de Berdache.
- Vin de goutte** : n. m. Vin qui sort de la cuve après le foulage.
- Vin de persoérage** : n. m. Moût – Jus de raisin qui sort du pressoir, en première pression.
- Vinage** : n. m. Impôt sur la production du vin. V/S.
- Vinaigue** : n. m. Vinaigre – De cidre – Nom d'un cépage. Bag. De vin – D'alcool. I/S.
- Vincent (Saint)** : n. pr. Principal saint patron des vignerons, fêté le 22 janvier.
- Vïne** : n. m. Vin. H. H.
- Vinée** : n. f. Pièce où l'on fait le vin.
- Volice** : n. f. Volige – Latte en bois de peuplier, pour faire des échalas. V/S.

#### **BIBLIOGRAPHIE.**

Claire Fondet - DIALECTOLOGIE DE L'ESSONNE ET DE SES ENVIRONS IMMEDIATS. Ed : Atelier de Reproduction des Thèses, de l'Université de Lille. (2 tomes) 1980.

88 points d'enquêtes dans le Hurepoix central, (sur 100).

Louis François de Calonne. 1778. - ESSAI D'AGRICULTURE - CHAPITRE : VIGNE - Concerne, la commune de Vitry sur Seine).

GLOSSAIRE DES PARLERS D'EURE ET LOIR. Villages de la partie du Hurepoix de : Baudreville – Intréville – Rouvray-Saint-Denis.

Albert Maugarny. - FOLKLORE DE LA RÉGION PARISIENNE – VIGNE ET VIN – Article sur la viticulture à Bagneux, pp 13-28. Imprimerie Champenoise – Chaumont 1943.

Albert Maugarny. - LA BANLIEUE SUD DE PARIS -.Ed : Imprimerie de la Haute Loire 1936

Glossaire de la page 105 à 170, [ sud du département Des Hauts-de-Seine – ouest de celui du Val -de -Marne, n.d.l.r ].

Marie Rose Simoni-Aurembou. — ATLAS LINGUISTIQUE ET  
ETHNOGRAPHIQUE DE L'ÎLE-DE-FRANCE ET DE L'ORLÉANAIS.

Paris, Ed : du C.N.R.S 1973 -1978 2 vol.

4 points d'enquêtes dans le Hurepoix central, (sur 76). Yvelines N°14 :  
Sonchamp — Essonne N° 13 : Nozay, N° 27 : Videlles, N° 28 :  
Ormoy-la-Rivière.

Ont été consultés aussi :

INVENTAIRES APRÈS DÉCÈS, à Orly — Vitry-sur-Seine — Ivry-sur-Seine etc.

MONOGRAPHIES COMMUNALES DE : Vitry-sur-Seine — Orly — Villeneuve-le-  
Roi etc.

OUVRAGES ETHNOGRAPHIQUES : Le Folklore du Hurepoix — Le folklore  
Etampois. etc.

**COMPTE-RENDU DE LA VISITE  
DE PORT-ROYAL DE PARIS LE 31 MARS 2007**  
*en prolongement de celle à Port-Royal des Champs en 2006.*

---

Les Amis de Sceaux se retrouvent devant le beau et très vieux bâtiment inclus dans l'enceinte de la Maternité Baudelocque, reste de l'ancienne abbaye des religieuses de Port-Royal construite de 1626 à 1648.



*Cloître de Port-Royal*

Le boulevard de Port-Royal portait jadis le nom de rue de la Bourbe en raison des immondices qui l'encombraient, nom qui resta longtemps attaché à la Maternité. C'est ici que se trouvait l'abbaye créée en 1626 par Angélique Arnauld, réformatrice en 1603 de l'abbaye cistercienne de Port-Royal des Champs, fondée sous Philippe-Auguste dans la vallée de Chevreuse et occupée par des religieuses Bernardines. Le lieu fut jugé humide et malsain ; on décida de transférer les religieuses à Paris à l'emplacement de l'hôtel de Clagny donné par la mère de l'Abbesse en 1626. Le couvent fut

construit grâce à la générosité de personnalités fortunées et pieuses comme la princesse de Guéménée, Madame de Pontcarré, Monsieur de Guénégaud, la marquise d'Aumont...

Les bâtiments de Port-Royal des Champs servirent alors de lieu de retraite et d'études à des savants solitaires (Antoine Arnauld « le grand Arnauld », frère de la mère Abbesse, Pierre Nicole, Le Maistre de Sacy, Lancelot, Pascal, Tillemont... ) qui y ouvrirent « les petites écoles » où Racine fut élève.

En 1627 la mère Angélique fit retirer son abbaye de la juridiction de l'Abbé de Citeaux pour la soumettre à celle de l'Archevêque de Paris. En 1647 elle y établit l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement et les religieuses prirent le scapulaire blanc avec la croix rouge. En 1647 le couvent de Paris se trouvant trop à l'étroit pour le nombre de religieuses, une partie de celles-ci furent renvoyées à Port-Royal des Champs, les marais ayant été asséchés et les bâtiments assainis.

Vivant dans la pauvreté, l'abstinence et le silence, la communauté fut influencée par son confesseur l'abbé de Saint Cyran qui se dressa contre Richelieu ; il fut incarcéré en 1638, l'année de la mort de Jansénius dont la doctrine avait marqué la famille Arnauld et son entourage. En 1664 à la suite de l'opposition des religieuses aux mesures condamnant le jansénisme, douze d'entre elles furent expulsées dont la Mère Agnès qui avait 73 ans, expulsion dramatique contée par Racine dans son *Abrégé de l'histoire de Port-Royal*. Le 11 juillet 1709, Louis XIV décida, à l'instigation des Jésuites, de frapper Port-Royal des Champs. L'archevêque de Paris, Monseigneur de Noailles, le lieutenant-général de police d'Argenson, accompagnés de 300 mousquetaires, se firent ouvrir les portes : les religieuses furent dispersées dans divers couvents, les bâtiments démolis, l'église rasée, le cimetière dévasté (les cendres de Racine furent transférées dans l'église Saint Étienne-du-Mont à Paris), les biens réunis à Port-Royal de Paris. Il n'y eut plus qu'une seule abbaye de Port-Royal, celle du faubourg Saint-Jacques confiée aux Dames de la Visitation jusqu'à sa suppression en 1790.

Transformés en prison sous la Révolution, sous le nom de Port-Libre les bâtiments y reçurent alors, des prisonniers célèbres comme Lavoisier en sa qualité de fermier général ou Malesherbes, l'avocat de Louis XVI, il fut directeur de la Librairie et Ministre ainsi que Florian.

Après l'épisode de la prison, la Convention décida d'en faire une maison spéciale pour femmes en couches. Par un décret du 2 octobre 1795 les anciens locaux furent consacrés au logement des enfants trouvés et de leurs nourrices ainsi qu'aux femmes prêtes à accoucher. En 1796, l'oratoire voisin devint hospice d'accouchement et Port-Royal, hospice d'allaitement. Les décès y furent nombreux : en 1795 : 2 910 décès pour 3 122 admissions ; en 1797, 6 décès pour 7 entrées. Au lendemain de la Révolution les locaux étaient vraiment dégradés. En 1801 le Conseil des Hospices fut créé. Madame La Chapelle obtint du ministre Chaptal, la création d'une école de sages-femmes en 1802. En 1814 ne subsistait que la clinique d'accouchements appelée « La Bourbe » et la section d'allaitement à l'Oratoire (?). Les bâtisses construites le long des bâtiments principaux avaient été détruites. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'ensemble fut touché par le percement du boulevard de Port-Royal. C'est alors que disparurent les logements de Madame d'Aumont et de Madame de Guéméné.

La modernisation de l'établissement fut envisagée : Tarnier, partisan des méthodes pasteurienues préconisait d'abattre le cloître et de construire à la place des pavillons neufs. Heureusement on abandonna ce projet ; en 1886, la construction de la clinique obstétricale Baudelocque (300 lits) fut décidée et ouverte en 1890 sous la direction du Professeur Pinard. Aujourd'hui elle n'existe plus et elle est remplacée par une nouvelle maternité en cours de construction actuellement.

Néanmoins les principaux bâtiments de l'ancien monastère sont encore debout : le cloître, la chapelle, des escaliers, l'ex-salle capitulaire, l'infirmerie, l'ancien appartement de la marquise de Sablé (salle des malades) et des cellules de religieuses. La chapelle et le chœur des religieuses, l'ancienne salle du chapitre (actuellement musée), le cloître et son aire, les façades et les toitures du pavillon de l'administration, où habita la marquise d'Aumont, sont classés.

Nous entamons la visite des bâtiments épargnés par les siècles, par la chapelle, très sobre et monumentale, due à l'architecte Antoine Le Paultre (1621-1691), architecte des bâtiments du Roi. Agé de 25 ans, il s'inspira de ses aînés, de Lemercier qui venait de construire la Sorbonne et de François Mansart à qui est due la Visitation. Commencée en 1646, cette chapelle fut bénie en 1648. Le porche prévu ne fut pas exécuté par souci d'économie. L'entrée principale

était sur le côté comme pour toutes les églises de religieuses. Un bâtiment en retour d'équerre séparait le chœur des religieuses de la partie ouverte au public. La Mère Angélique Arnauld repose sous les dalles du chœur depuis sa mort en 1661. On conservait une relique de la « Sainte épine » dont l'attouchement avait guéri immédiatement le 24 mars 1656, la nièce de Pascal, Marguerite Périer, âgée de dix ans, atteinte d'une fistule lacrymale à l'œil gauche.



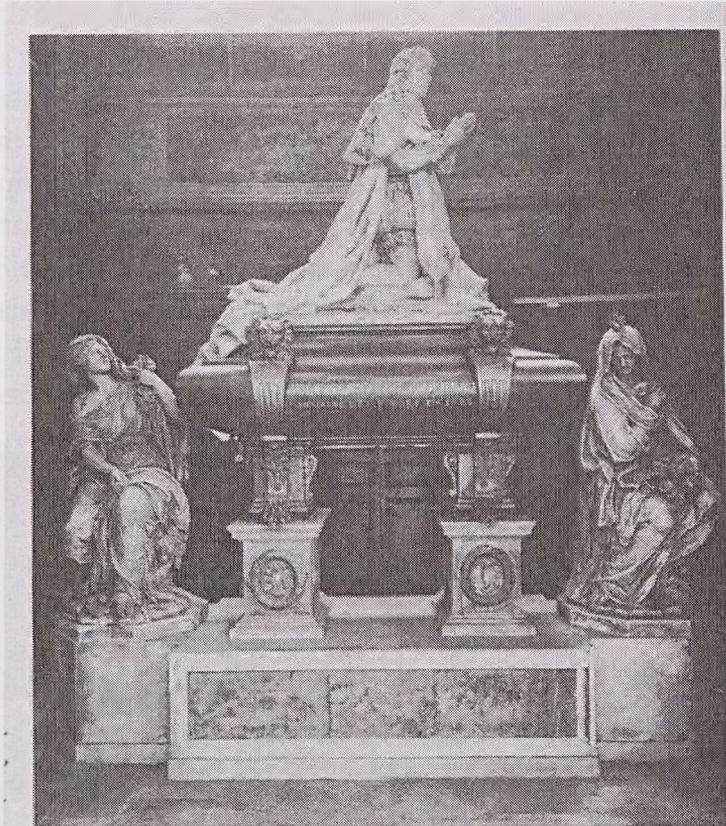
Nous pénétrons dans le cloître, construit sur trois côtés. Les arcades en plein cintre prévues à l'est avec clefs écoinçons sculptés furent remplacées par des arcs en anse de panier, laissés nus. Les côtés ouest et sud furent construits plus tard avec des arcades plus élevées. Le cloître était achevé vers 1655. La simplicité de l'ensemble est saisissante. Nous sentons dans le dépouillement de ce cloître un vrai parfum de jansénisme. Deux beaux escaliers à balustres de bois sont conservés aux angles sud-est et nord-ouest. Des jardins entouraient les bâtiments jusqu'à l'avenue Denfert-Rochereau actuelle.

Nous terminons la visite par la salle capitulaire, tout émus de cette plongée dans l'histoire de Port-Royal qui complète pour les Amis de Sceaux la journée de l'an passé dans la vallée de Chevreuse.

Micheline Henry

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE  
L'EGLISE SAINT-EUSTACHE  
LE 19 JANVIER 2008

---



*Découverte de l'église Saint-Eustache, 2 rue du jour 75001 Paris. Conférence assurée par l'association L'échappée belle.*

*L'église Saint-Eustache, située, à Paris, dans le quartier des Halles, fut l'église paroissiale de Jean-Baptiste Colbert (1619-1683). Il y fut inhumé le 7 septembre 1686. La cérémonie eut lieu la nuit tant était grande l'impopularité du ministre auprès du peuple qui le rendait responsable de tous les malheurs du temps. Colbert avait soixante-quatre ans. Il avait succombé à la maladie de la pierre. Le monument funéraire qui fut réalisé à la demande de Madame Colbert est toujours visible dans l'une des chapelles de l'église, à gauche du chœur. C'est la présence de ce tombeau qui a motivé la visite de notre association.*

## SAINT-EUSTACHE, PAROISSE DE JEAN-BAPTISTE COLBERT.

Colbert était établi dans cette paroisse depuis longtemps. Il habita successivement rue Montmartre, rue du Coq-Héron, rue Plâtrière (aujourd'hui Jean Jacques Rousseau) puis rue Neuve-des-Petits-Champs (aujourd'hui rue des Petits-Champs) dans une annexe du palais Mazarin. A la mort du Cardinal, Colbert reçut en legs un ensemble de maisons donnant sur la rue Vivien (aujourd'hui rue Vivienne). Il s'installa dans l'une d'elle avec sa famille et laissa les autres en location. Mais cette demeure n'était pas digne d'un ministre. Aussi, en 1665, saisit-il l'opportunité d'acquérir l'hôtel de Guillaume de Bautru dont les héritiers voulaient se défaire. L'hôtel, construit sur les plans de Le Vau était situé au coin de la rue Vivienne et de la rue des Petits Champs. Le marquis de Seignelay, fils aîné du ministre, hérita de la demeure. Ses fils la vendirent, en 1713, à Madame Rouillé de Meslay qui la loua à l'ambassadeur d'Espagne, le prince de Cellamare. C'est là que fut préparée, avec la complicité de la duchesse du Maine, la fameuse conspiration contre le Régent. L'hôtel Bautru fut détruit en 1823. Il a été remplacé par les galeries Vivienne et Colbert.



### L'ÉGLISE SAINT -EUSTACHE.

#### *Histoire de la construction de l'église.*

La construction de l'église Saint-Eustache dura plus de cent ans de 1532 à 1637. C'est l'une des plus vastes églises de Paris. Son style est particulièrement composite. Edifiée à la Renaissance grâce à

l'intervention de François I<sup>er</sup>, son plan, sa structure conservent les principes architecturaux de l'époque gothique.

Dès 1210, une petite chapelle, dédiée à sainte Agnès s'élevait sur la route de Montmartre, (à l'emplacement du chevet de l'église actuelle et de la chapelle de la Vierge). Cette chapelle n'était qu'une dépendance de l'église paroissiale Saint-Germain-l'Auxerrois.

La chapelle desservait les nouvelles halles établies à l'intérieur de l'enceinte de Philippe-Auguste (1165-1223).

Cependant le nouveau quartier se développait et une nouvelle paroisse fut créée. L'église fut alors placée sous le vocable de saint Eustache, patron des chasseurs. Au 12<sup>ème</sup> s. son culte s'était répandu en France à la suite de la translation d'une partie de ses reliques à l'abbaye de Saint-Denis. Les reliques furent ensuite déposées dans l'église des Halles qui prit alors le nom du saint.

D'après *la Légende dorée*, un général romain de l'empereur Trajan, du nom de Placidus, alors qu'il pourchassait un cerf, vit apparaître un crucifix resplendissant entre les cors de l'animal. Converti par ce miracle, il se fit baptisé avec sa femme et ses deux fils et prit le nom d'Eustache. Saint Eustache a pour attribut une tête de cerf crucifère. On retrouve ce symbole dans la décoration des deux portails du transept. Il faut noter que la légende de saint Eustache a souvent été confondue avec celle de saint Hubert.

Les marguilliers de Saint-Eustache se plaignaient de l'exigüité de leur église, trop petite pour satisfaire aux besoins des fidèles de plus en plus nombreux. A plusieurs reprises des projets d'extension furent envisagés mais la densité de l'urbanisation du quartier, rendait difficile les travaux d'agrandissement. C'est l'intervention du roi François I<sup>er</sup>, en personne, qui va permettre l'édification d'un nouvel édifice. En 1528, pour des raisons essentiellement politiques François I<sup>er</sup> décida de réinstaller la Cour dans la capitale, après un siècle d'abandon au profit du Val-de-Loire. Le roi voulait réaliser un projet architectural ambitieux. Celui-ci se porta sur la rénovation de l'église des Halles. Il facilita l'acquisition des terrains où fut édifiée la nef. Ces terrains étaient enserrés dans un triangle entre la rue Montmartre à l'est, la rue du Jour à l'ouest (abréviation de rue du Séjour) et la rue Traînée au sud.

François I<sup>er</sup> se contenta d'orienter les choix des architectes sans apporter de financement. Il laissa aux bourgeois de Paris la responsabilité administrative et financière du projet.

Le 9 août 1532, le chantier fut inauguré par Jean de La Barre, administrateur des bâtiments du roi et prévôt de Paris. François I<sup>er</sup> souhaitait que soit édifiée dans le style nouveau de la Renaissance, une

église rivalisant avec la cathédrale Notre-Dame. Les dimensions des deux églises sont presque semblables : 105 m de long, 44 m de large et 34 m de haut à Saint-Eustache ; 130 m de long, 48 m de large et 35 m de haut à Notre-Dame.

Comme Notre-Dame, Saint-Eustache présente cinq nefs, un vaste transept non saillant à l'extérieur, un périmètre continu qui enveloppe les 24 chapelles latérales qui s'ouvrent sur les bas-côtés. Par contre à Saint Eustache, la chapelle axiale a été agrandie et est saillante.

La façade sud n'est pas régulière mais est incurvée en raison du tracé sinueux de la petite rue Trainée qui bordait cette façade avant le percement de la rue Rambuteau sous Louis-Philippe.

La façade sud resta longtemps la façade principale, la façade ouest restant inachevée.

Les façades du transept s'inspirent également de celles de Notre-Dame. La décoration mêle des éléments de style gothique à des éléments de style Renaissance : grandes verrières, gargouilles, arcs-boutants mais aussi triglyphes et métopes, petits dais. Ce mélange des genres suscita les critiques de Viollet-Le-Duc

Les plans initiaux furent fidèlement suivis pendant les cent ans que durèrent les travaux.

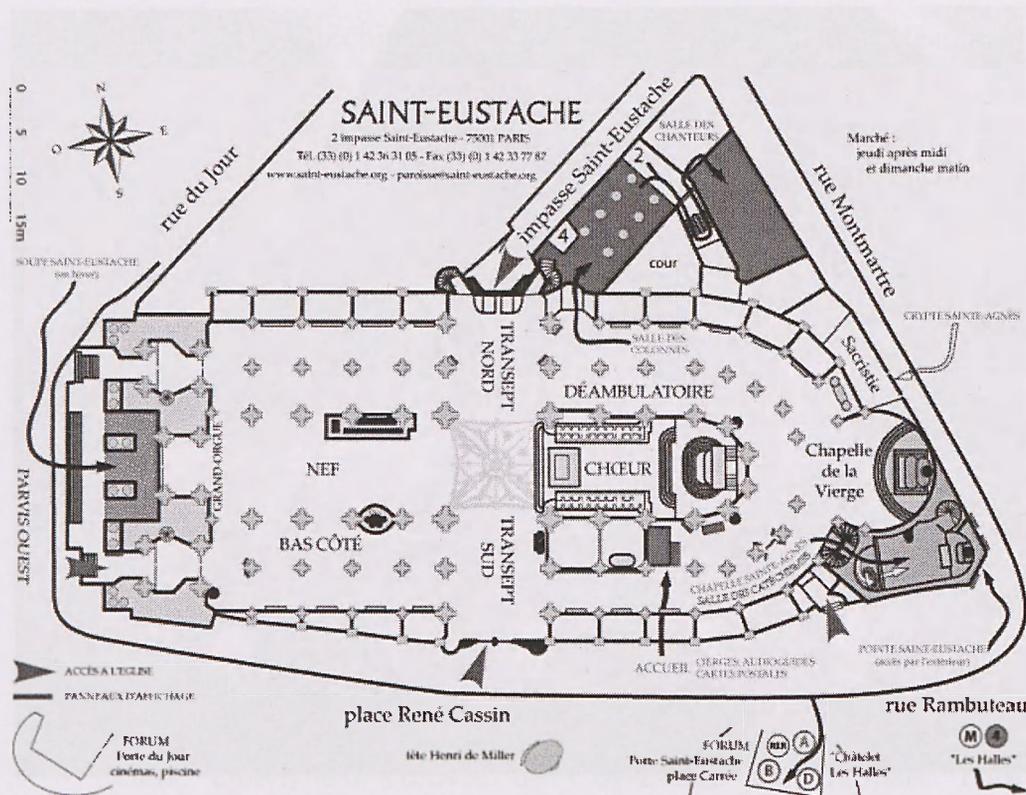
L'architecte fut inspiré par le style gothique tardif parisien. Il pourrait s'agir de Jean Delamarre ou bien de Pierre Le Mercier qui, tous deux, travaillèrent à l'église Saint-Maclou de Pontoise entre 1525 et 1540.

La nouvelle construction fut menée sans détruire l'ancienne église, qui ne fut démolie qu'entre 1624 et 1631. Des dates, autrefois mieux visibles, inscrites sur les façades permettent de suivre les différentes étapes de la construction.

L'église fut consacrée le 26 avril 1637 mais les travaux prirent fin trois ans plus tard avec l'achèvement de la chapelle axiale du chœur et de la façade du bras nord.

On commença par édifier quatre chapelles en partie nord, puis on éleva la façade sud. Ensuite on construisit la nef, puis les chapelles sud. Le transept fut couvert par la suite puis ce fut le tour de la nef.

Charles David et François Petit furent les architectes qui, au 17<sup>ème</sup> s., terminèrent l'église.

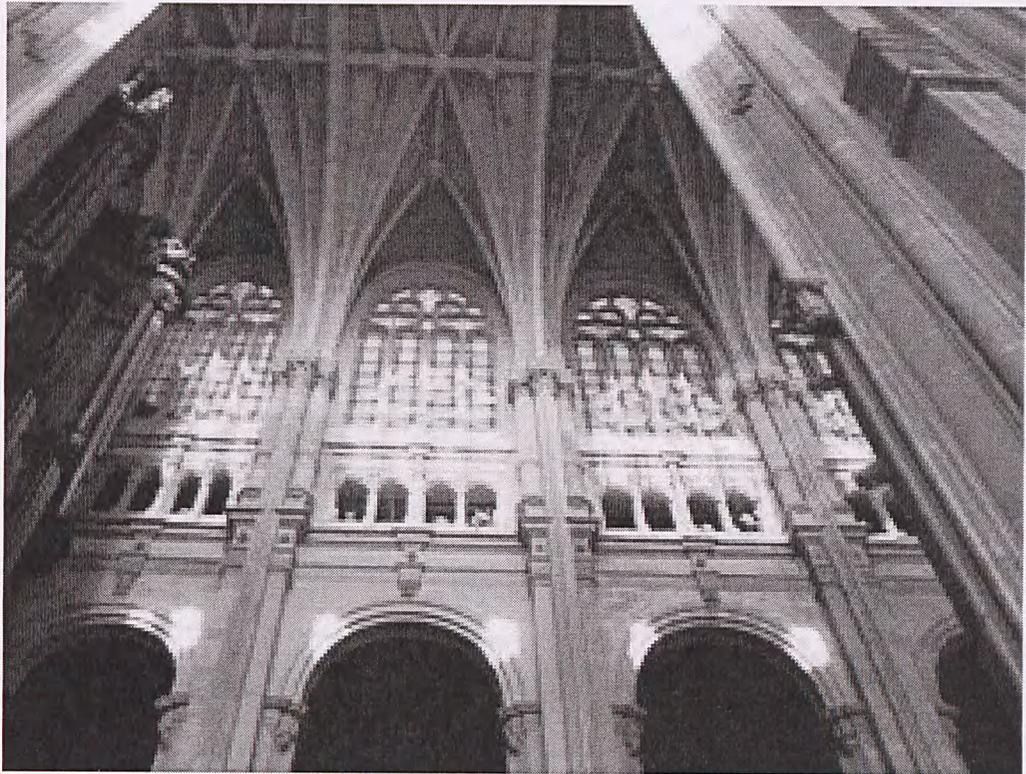


On a accusé Colbert d'être responsable de l'écroulement de la façade primitive du côté ouest car il aurait fait réaliser deux chapelles. Le Conseil de fabrique demanda à Colbert de participer à la restauration de la façade mais celui-ci ne donna pas les sommes suffisantes. Cette façade fut reprise au 18<sup>ème</sup> s. Cette fois-ci, on chercha à imiter l'église Saint-Sulpice. Les travaux furent commencés en 1754, par Jean Hardouin-Mansart de Jouy (1703-1766), petit-fils de Jules Hardouin-Mansart puis de 1772 à 1778 par l'architecte parisien Pierre-Louis Moreau-Desproux (1727 ou 1736-1793). Pour élever cette façade on dut démolir la première travée de l'église avec les deux chapelles latérales dont l'une avait été décorée par Mignard. Cette façade d'inspiration classique avec son fronton et ses colonnes, ne fut jamais terminée. Son style jure par rapport au reste de la construction.

A la Révolution l'église fut transformée en temple de l'Agriculture. Elle fut rendue au Culte en 1803.

L'église brûla en 1844. Le feu détruisit l'orgue et endommagea les premières travées de la nef. Le bâtiment fut restauré par Victor Baltard (1805-1874) en 1844. Baltard était architecte diocésain.

Le campanile à jour dit « le plomb de Saint-Eustache » qui s'élève à la croisée du transept, était autrefois surmonté d'une flèche. Il fut refait après la Commune. En 1873 on changea la cloche.



A l'intérieur aussi la décoration montre l'éclectisme des sources mais l'ensemble reste harmonieux. On retrouve l'impression d'élancement des églises gothique mais le décor plaqué est celui de la Renaissance. Les 48 piliers ont un noyau de forme carrée sur lequel sont plaqués trois étages de colonnes de différents ordres. Le dessin du triforium aux arcs cintrés est une réminiscence de la cathédrale de Pavie, très admirée des artistes français.

Certaines chapelles conservent des peintures murales du XVII<sup>e</sup> s. Ces peintures sont très dégradées. Des papiers ont été collés pour stabiliser la peinture qui s'écaille.

En partant du bas-côté droit on peut voir successivement :

- *Le Martyre de sainte Agnès*, d'après Le Dominiquin
- Le monument funéraire du général Chevert (1695-1769) lieutenant général des armées du Roi Louis XV. La sculpture est de Claude-Louis Vassé (1716-1772) avec une épitaphe attribué à d'Alembert.
- Buste de Jean-Philippe Rameau d'après Houdon. Le musicien, mort en 1764, fut inhumé dans l'église (chapelle de sainte Cécile, patronne des musiciens avec reliques de la sainte).
- Statue en pierre de saint Jean l'Évangéliste, 16<sup>ème</sup> s (portail du transept sud).

- Chapelle du catéchisme (ancienne chapelle du duc d'Orléans)
- Dans la chapelle de la Vierge, statue de la Vierge (1748) par Jean-Baptiste Pigalle (1714-1785). Cette statue provient de l'église des Invalides. Aux murs de la chapelle peinture de Thomas Couture (1815-1879) réalisées entre 1851 et 1856 et vitraux par Antoine Soulignac (1631). Le maître-autel a été dessiné par Baltard.
- Dans la première chapelle, à gauche de la chapelle de la Vierge, Tombeau de Jean-baptiste Colbert, dessiné par Charles Le Brun (1619-1690) à la demande de Madame Colbert (devis du 20 mai 1685). Le monument fut achevé en 1687.  
Antoine Coysevox (1640-1720) a sculpté la statue du ministre représenté, agenouillé en prière sur un carreau passementé, revêtu du manteau de chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Le sarcophage est supporté par de hautes consoles posées sur un soubassement où sont assises à gauche la Fidélité et à droite la Foi (ou la Religion). La représentation allégorique de la Fidélité (clefs, chien) est l'œuvre de Coysevox. Jean-Baptiste Tuby (v. 1635-1700) a réalisé la Foi, reconnaissable à ses cheveux en feu. Tuby avait également sculpté la statue d'un ange qui présentait un livre à Colbert. Cette figure a disparu. À l'origine le monument se trouvait derrière le chœur, dans la chapelle de la Vierge sous un dais de marbre. Enlevé à la Révolution par Alexandre Le Noir pour le musée des Monuments français, il a été replacé dans l'église sous la Restauration.
- Dans la chapelle de saint Vincent de Paul, œuvre moderne en bronze et en argent de Keith Haring représentant la Trinité.
- Une peinture de l'école de Rubens (1577-1640), *Les Pèlerins d'Emmaüs*.
- Une peinture de Rutilio Manetti, *l'Extase de Madeleine* (début 17<sup>ème</sup> s.)
- Un tableau de Santi di Tito, *Tobie et l'Ange*, (16<sup>ème</sup> siècle, vers 1575)
- Une amusante sculpture polychrome de Raymond Mason pour rappeler *Le départ des fruits et légumes du cœur de Paris, le 28 février 1969*. C'est à cette date que les halles quittent Paris pour Rungis.
- La copie d'une toile de Rubens, *l'Adoration des Mages*
- Au tympan d'une des portes de la façade ouest, le *Martyre de saint Eustache*, par Simon Vouet (1590-1649). Saint Eustache fut enfermé avec sa famille dans un taureau d'airain chauffé à blanc

mais miraculeusement, ils ne furent pas brûlés. C'est ce qui reste de l'ancien retable du maître-autel offert à la paroisse par le surintendant des finances, Claude de Bullion. La peinture est devenue presque invisible.

Proche du Louvre, du Palais Royal et paroisse des marchands des Halles l'église Saint-Eustache a été le théâtre de nombreuses cérémonies :

- Baptêmes d'Armand du Plessis, futur cardinal de Richelieu, de Jean-Baptiste Poquelin, futur Molière, de Jeanne Poisson, future marquise de Pompadour,
- première communion de Louis XIV,
- mariage de Lulli en 1662,
- obsèques de Colbert, de Jean de La Fontaine, de Molière, de la mère de Mozart Anna-Marie (1720-1778), de Mirabeau (éloge funèbre par Talleyrand avant le transfert de la dépouille au Panthéon).
- inhumation du poète Voiture, du grammairien Vaugelas, du maréchal de La Feuillade, créateur de la place des Victoires, de l'amiral de Tourville, du musicien Rameau, de Sophie Volland et de Jean-Baptiste Colbert.

Saint Eustache est une église dédiée à la musique. Hector Berlioz (1803-1869) y fit exécuter pour la première fois son *Te Deum* le 30 avril 1855 et Liszt (1811-1886) y donna sa *Messe de Gran* à deux reprises en 1866 et 1886. L'orgue est l'un des meilleurs instruments de Paris : 101 jeux, 8000 tuyaux, 5 claviers de 61 notes. Le buffet a été réalisé par Baltard et les claviers ont été refaits par Jean Hermann en 1967. L'orgue a été entièrement restauré en 1989 par deux facteurs hollandais, les frères Jan et Peter Van den Heuvel. Il a été doté d'une console électronique permettant à l'organiste de jouer dans la nef, près du public. Le programme musical donné à Saint-Eustache est particulièrement riche.

Marianne de Meyenbourg

## BIBLIOGRAPHIE

*Colbert : 1619-1683*, Paris, Hôtel de la Monnaie, 1983 ; exposition du 4 octobre au 30 novembre 1983.

PEROUSE de MONTCLOS, Jean-Marie, *Guide du Patrimoine de Paris*, Hachette, 1994

REAU, Louis, *Iconographie de l'art chrétien*, Presses Universitaires de France, 1958 (Kraus reprint, Millwood, N.Y., 1988.).

## EPHÉMÉRIDES

---

2 0 0 7

### JANVIER

- Ouverture après agrandissement, 10-12 rue du Docteur Roux, de la crèche des Blagis, elle peut désormais accueillir 40 enfants.
- En attendant l'achèvement de la nouvelle résidence des Quatre-chemins, prévu pour 2009, ouverture d'un kiosque de presse et d'un dépôt de pain près de la gare.
- Le 25, les associations de quartiers et les usagers de la gare de Robinson, soutenus par la municipalité, manifestent pour obtenir à nouveau le départ des trains à partir du quai n°1, sans succès pour le moment.

### FÉVRIER

- Restauration de l'orgue de l'église Saint Jean-Baptiste.

### MARS

- Début des travaux de la future résidence des Quatre-Chemins.

### AVRIL

- Nouveau découpage de la carte électorale de Sceaux. 13 bureaux pouvant accueillir 1 000 électeurs.
- Acquisition par Sceaux-Habitat (O.P.H.L.M.) d'un terrain de 1 071 m<sup>2</sup> rue des Filmins, angle rue des Jockos, pour la construction de 16 logements.
- Aménagement de nouveaux locaux pour la Croix-Rouge, 10-12 rue Marguerite-Renaudin.
- Dans le parc de Sceaux, au niveau de la plaine des Quatre-statues, construction d'un bassin de rétention pour les eaux du ru d'Aulnay.

### MAI

- Circulation automobile limitée à 30 km à l'heure dans toutes les voies communales de Sceaux.

- Réorganisation de la ligne intercommunale du Paladin. La ligne 13 relie notamment 6 gares R.E.R. de la ligne de Sceaux.

#### JUIN

- Les 28, 29, 30 juin, représentation en plein air du *Barbier de Séville* de Rossini.

#### JUILLET

- L'accès au quai vers Paris est ouvert place Albert 1<sup>er</sup>, près de la gare de Sceaux désormais équipée de deux ascenseurs.
- Le 15, commémoration des persécutions racistes et antisémites dans la cour de l'Hôtel-de-Ville.
- Même commémoration à l'échelon national autour du monument le « Pupitre des Etoiles » au Parc de Sceaux.
- Démolition des Baraquements du 95 rue Houdan construits par l'armée allemande au début de l'occupation, pour l'aménagement final de la Coulée Verte.

#### SEPTEMBRE

- 15 et 16, Journées du Patrimoine.

#### NOVEMBRE

- Projet de vente par la ville à Bouygues-Immobilier d'un terrain sis-à l'angle des rues Houdan et Gaston-Lévy pour la construction de logements de commerces et d'une salle municipale.
- Distribution à Sceaux du « Haut-débit » par le central téléphonique 77 rue Houdan.

#### DÉCEMBRE

- Réaménagement du bureau de poste de Sceaux-principal.
- Le Conseil général autorise la circulation des vélos dans le parc de Sceaux.
- Les Archives de la ville sont accessibles au public sur le site :  
[www.Sceaux.fr](http://www.Sceaux.fr)
- Pose de la première pierre de la future salle paroissiale de l'église Saint Jean-Baptiste.

**RENÉE LEMAITRE**

Avant de rappeler le souvenir des Amis qui nous ont quittés en 2007, je voudrais ici, sans attendre 2008, rendre un dernier hommage à notre première Présidente Renée LEMAITRE qui s'est éteinte le 22 février 2008.

Fille d'Henri Lemaitre, un des fondateurs de notre société en 1924 et qui en fût le Président de 193 ??? jusqu'à sa mort en 1951.

Arrivée à Sceaux avec sa famille, elle est inscrite à Bourg-la-Reine, au Cours Florian, l'ancêtre du Lycée Marie Curie. Après son baccalauréat, elle suit les cours de l'Ecole des Arts Décoratifs et de l'Ecole de Bibliothécaires-Documentalistes, installée dans les combles de l'Institut Catholique. Passionnée par les bibliothèques pour enfants elle travaille durant plusieurs années à la Bibliothèque de l'Heure joyeuse à Paris. En 1951 elle entre au service Documentation de l'Ambassade des Etats-Unis, service qu'elle dirigera de 1965 jusqu'à sa retraite en 1980.

Ses activités professionnelles chargées et ses responsabilités familiales ne l'empêcheront pas d'animer et d'assurer une présidence active de l'Association des Anciens élèves de l'Ecole de Bibliothécaires-Documentalistes et, en ce qui nous concerne directement, la présidence des Amis de Sceaux qu'elle a refondés en 1979 avec nous tous et avec l'appui d'Erwin Guldner, alors Maire de Sceaux.

Dans le même temps elle a publié un ouvrage sur les photographes de la Guerre de Sécession, des articles sur le philosophe et poète américain H.D.Thoreau et quantité d'autres sur la correspondance de Proust, l'automatisation des bibliothèques publiques et sur ses chers amis Henri de Latouche notre voisin d'Aulnay et Balzac et enfin en collaboration avec A.M. Chaintreau, un livre sur l'image de marque des bibliothécaires « Drôles de bibliothèques ».

Sa curiosité dans la vie était grande et jusqu'aux derniers mois de sa vie elle ne craignait pas la fatigue quand il s'agissait d'aller visiter une exposition ou de découvrir le dernier film sorti.

Quant aux Amis de Sceaux, elle nous a mis sur les rails avec son sens de l'organisation. Elle savait susciter l'intérêt, raconter le passé de notre ville : l'entendre parler du bal de Sceaux était un plaisir qu'elle a su faire partager à tous puisque la ville en a repris le thème pour les fêtes de 1981.. Elle a été à l'origine de nos petits voyages sur les traces d'Alain Fournier ou en Berry chez Balzac, à Ferney et dans la Dombes... entre autres. La reprise du bulletin annuel est son œuvre que nous essayons de maintenir depuis bientôt 25 ans... Elle s'est ingéninée à rassembler toutes sortes de documents qui sont le fonds de notre petit centre...

Je terminerai en reprenant la conclusion d'une amie lors de ses obsèques : « Elle aimait beaucoup la chanson des nordistes pendant la guerre de Sécession : John Brown's body et pour paraphraser le refrain « son corps est dans la tombe, mais son esprit marche toujours ».

\*\*

Nous avons à déplorer pour l'année 2007 les décès de

### **COLETTE DUTTWEILER**

Très tôt inscrite à notre association après la reprise de nos travaux en 1979, Colette Duttweiler était une fidèle Amie soucieuse de compléter notre fonds documentaire ; en particulier elle avait fait don de deux documents rappelant l'œuvre d'Elizabeth Sonrel : un livre de messe illustré par cette artiste et la photographie d'un tableau représentant la Vierge Marie entourée d'enfants sous les traits de sa mère et de ses frères et sœurs ; ces deux œuvres sont très démonstratives de l'art d'Elizabeth Sonrel et ont beaucoup intéressé une étudiante de Tours qui prépare une thèse sur cette dernière. Colette DUTTWEILER morte en mars 2007.

### **MADAME NOUAILLES-DEGORCE**

Qui était avec son époux de fidèles adhérents de notre association qu'ils avaient rejoint depuis une dizaine d'années.

## **LE DOCTEUR ADOLPHE LESUR**

C'est le 15 décembre dernier que le docteur A. Lesur nous a quittés. Chirurgien bien connu des Scéens et des Réginaburgiens, il avait dirigé la clinique de l'Assomption à la limite de nos deux villes de 1958 à 1990.

Son activité professionnelle très absorbante ne l'empêchait pas de travailler activement au sein du Conseil municipal où il a siégé de 1965 à 1983, notamment pour les Activités culturelles (ouverture des Gémeaux, construction de la Bibliothèque Municipale, etc...). Lors de sa retraite il est parti habiter Paris avec sa famille, mais il s'intéressait toujours à la vie locale et c'est ainsi qu'il fut jusqu'à son décès, un adhérent fidèle des Amis de Sceaux.

## **GENEVIÈVE LACOUR**

Le 16 décembre, âgée de cent ans. Elle avait rejoint notre association après avoir comme le Docteur Lesur, apporté à la ville de Sceaux en tant que maire adjoint et conseillère municipale, son dynamisme et sa générosité. Très intéressée par le passé de la ville, elle avait écrit une histoire de la médecine et de la pharmacie à Sceaux qui a été publiée dans notre bulletin n° 7 en 1990.

Thérèse PILA

Reprographié par la Société Reproduction Service  
30, boulevard Verd de Saint-Julien  
92190 Meudon

Dépôt légal mars 2008



Dauphin qui surmontait la fontaine de la place de l'église,  
donnée par Colbert aux habitants de Sceaux.

Fonte XIX<sup>e</sup> siècle.

Collection M.I.D.F. fonds Atget. Photo Pascal Lemaître (détails)